

**Université  
des Antilles**



**Procès-verbal du  
Conseil d'Administration  
du 16 mai 2017**

# Conseil d'Administration

Mardi 16 Mai 2017 à 9 heures en Martinique

## Liste d'émargement

| CC            | Nom                       | Prénom       | Fonction     | Implantation | SIGNATURE          |
|---------------|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|
| Collège A : 6 | GEOFFROY                  | Michel       | PR           | 971          | <b>P</b>           |
|               | JANKY                     | Eustase      | PRESIDENT UA |              | <b>P</b>           |
|               | MONTAUBAN                 | Jean-Gabriel | PR           | 971          | <b>P</b>           |
|               | BERTIN-ELISABETH          | Cécile       | PR           | 972          | <b>P</b>           |
|               | CESAIRE                   | Raymond      | PR           | 972          | <b>Procuration</b> |
|               | VIRASSAMY                 | Georges      | PR           | 972          | <b>P</b>           |
| Collège B : 6 | CASSIN                    | Laura-Line   | MCF          | 971          | <b>P</b>           |
|               | HERTOGH                   | Claude       | MCF          | 971          | <b>P</b>           |
|               | NAGAU                     | Jimmy        | MCF          | 971          | <b>P</b>           |
|               | AURELIA-TOTO              | Dominique    | MCF          | 972          | <b>P</b>           |
|               | COLOT                     | Serge        | MCF          | 972          | <b>P</b>           |
|               | MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN | Odile        | MCF          | 972          | <b>P</b>           |
| IATOS :<br>4  | GERARDIN                  | Frédéric     | BIATSS       | 971          | <b>P</b>           |

|                                       |                      |            |                         |     |  |
|---------------------------------------|----------------------|------------|-------------------------|-----|--|
|                                       | <b>HARAL</b>         | Bruno      | BIATSS                  | 971 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>KIMBOO</b>        | Karine     | BIATSS                  | 972 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>PORTECOP</b>      | Olivier    | BIATSS                  | 972 | <b>P</b>                                   |
| <b>Etudiants : 4</b>                  | <b>LARROUY</b>       | James      | Etudiant                | 971 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>AGAPE</b>         | Kéisa      | Etudiant                | 971 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>CHAULVET</b>      | Ludivine   | Etudiante               | 972 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>GABOURG</b>       | Raïssa     | Etudiant                | 972 | <b>P</b>                                   |
| <b>Personnalités Extérieures : 10</b> | <b>PENCHARD</b>      | Marie-Luce | Conseil Régional        | 971 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>NELLA</b>         | Aurélie    | CTM                     | 972 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>GATIBELZA</b>     | Josiane    | Ville Universitaire     | 971 | <b>Procuration</b>                         |
|                                       | <b>BRAVO-PRUDENT</b> | Arlette    | Ville Universitaire     | 972 | <b>Procuration</b>                         |
|                                       | <b>KECLARD</b>       | Lisiane    | Personnalité extérieure | 971 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>ALICE</b>         | Jean       | Personnalité extérieure | 971 | <b>Procuration</b>                         |
|                                       | <b>NAGAPIN</b>       | Henri      | Personnalité extérieure | 971 | <b>A</b>                                   |
|                                       | <b>THOUARD</b>       | Emmanuel   | Personnalité extérieure | 972 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>HAYOT</b>         | Bernard    | Personnalité extérieure | 972 |  |
|                                       | <b>MORINIÈRE</b>     | Max        | Personnalité extérieure | 972 | <b>P</b>                                   |
| <b>Invités de droit :</b>             | <b>GALAP</b>         | Camille    | Recteur                 | 971 | <b>P</b>                                   |
|                                       | <b>CORMIER</b>       | Béatrice   | Rectrice                | 972 | <b>représentée par Mme ROBERTIN-DESROC</b> |

|                        |                  |  |                         |          |
|------------------------|------------------|--|-------------------------|----------|
| <b>RINALDO</b>         | Lysiane          | Agent Comptable                        | Administration Générale | <b>P</b> |
| <b>SUBITS</b>          | Vincent          | DAF                                    | Administration Générale | <b>P</b> |
| <b>AUDEBERT</b>        | Christophe       | DGSA                                   | Administration Générale | <b>P</b> |
| <b>VEFOUR-ACHEEN</b>   | Brigitte         | DRH                                    | Administration Générale | <b>P</b> |
| <b>GARNIER</b>         | Gladys           | DAJ                                    | Administration Générale | <b>P</b> |
| <b>ROBERTIN-DESROC</b> | Marie-Jacqueline | Rectorat MTQ                           | 972                     | <b>P</b> |
| <b>LAMBOURDIERE</b>    | Eric             | Adm. Prov. IUT                         | 972                     | <b>P</b> |
| <b>AURORE</b>          | Guyène           | Adm. Prov. IUT                         | 971                     | <b>P</b> |
| <b>JOSEPH</b>          | Philippe         | VP délégué à l'Innov. pédagogique      |                         | <b>P</b> |
| <b>MOLINIE</b>         | Jack             | VP délégué à la répartition des moyens |                         | <b>P</b> |

## Conseil d'Administration du 16 mai 2017 à 9h

*Salle des conseils du PUR Martinique  
Campus de Schœlcher*

### Ordre du Jour

1. Propos liminaires du Président
2. Adoption du Procès-Verbal du CA du 21 février 2017
3. Election des membres du bureau du Président
4. Proposition des charges de mission du Président
5. Affaires financières
  - a) Adoption du budget rectificatif n°3 2016
  - b) Vote du compte financier 2016,
  - c) Approbation du budget rectificatif n°1 2017,
  - d) Admission en non-valeur,
  - e) Remboursement des achats aux personnels,
  - f) Modification des tarifs d'hébergement et repas (à Paris).
6. Affaires statutaires
  - a) Adoption des statuts des IUT 971 et 972,
  - b) Vote sur les accréditations des ESPE 971 et 972,
  - c) Approbation des représentants de l'UA au sein du CA de la Fondation UA GBH.
7. Ressources humaines
  - a) Campagne 2017 de recrutement des enseignants-chercheurs,
  - b) Point d'information sur les régimes indemnitaires des BIATSS,
  - c) Point d'information sur le bilan social de l'Université.
8. Questions diverses

(Début de la séance à 10h30)

## **I- PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT.**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame la représentante de Madame la Rectrice de l'académie de Martinique, Monsieur le Recteur de l'académie de Guadeloupe, Mesdames et Messieurs du Conseil d'Administration, chers invités, j'ai le plaisir de vous souhaiter à tous la bienvenue sur le campus de Schoelcher. Je voudrais vous apporter quelques informations avant de commencer véritablement l'ordre du jour qui, comme vous l'avez vu, est relativement dense. Comme convenu, j'ai débuté hier le dialogue de gestion au sein des composantes et services communs, accompagné de mon équipe et du V/P Pôle de la Guadeloupe. Cette campagne d'emplois des enseignants chercheurs au titre de l'année 2017 est lancée, au fil de l'eau, grâce aux premiers travaux du Conseil Académique dans ce sens. En application du code de l'éducation, ma délégation de pouvoirs du Ministre chargé de l'enseignement supérieur pour le recrutement et la gestion des carrières des personnels enseignants me permet de m'appuyer sur le CAC (Conseil Académique), nouvel organe créé par la loi de 2013 pour valider ou non les propositions qui me parviennent. Je vous indique que j'ai été particulièrement vigilant sur les corrélations entre Recherche et Enseignement dans le cadre du recrutement des enseignants chercheurs. En raison de mon engagement à réduire les heures complémentaires, à la demande de notre Ministère de tutelle, je m'emploie à résoudre ce déséquilibre.

De même, je suis très attaché au respect des procédures. C'est pourquoi je demande à chacun de respecter les voies indiquées et de procéder à des réunions de départements concertées puis de Conseils d'UFR et enfin de Conseils polaires, afin que les demandes remontées soient complètes. J'ai le plaisir de vous annoncer que le régime indemnitaire du personnel BIATSS sera revalorisé pour atteindre le taux 6. Nous atteindrons alors le taux national, je m'y étais engagé.

La politique de cet établissement que j'entends mener se veut rigoureuse, unitaire et juste. C'est d'ailleurs en ce sens que j'ai créé une commission préparatoire au Conseil académique, commission constituée de deux Vice-présidents CFVU, deux Vice-présidents de la commission Recherche, du Professeur GEOFFROY et du Professeur JOSEPH qui ont respectivement en charge de coordonner la politique de Recherche et de la nouvelle offre de formation de l'établissement. Cette commission préparatoire, constituée de six Professeurs des Universités élus, alliant Recherche et formation me proposera des éléments synthétiques mais précis que je prendrai en compte. Dans le cadre de ce Conseil d'Administration important, le Directeur des affaires financières présent, vous fera un état des lieux de la situation financière de notre Université. Je vous indique déjà que les éléments qui seront portés à votre connaissance, amèneront de ma part des réponses fermes afin que les dépenses soient maîtrisées. L'absence de rigueur ternit l'image de notre Université auprès des partenaires et impacte les mouvements financiers. Là encore, j'apporterai des réponses résolues. S'il est vrai que depuis ma prise de fonction, j'ai pu réduire un nombre important de contentieux de cet établissement, je ne peux que déplorer les attitudes surprenantes de certains, subitement pressés, attaquant l'Université comme s'il était possible de résoudre en trois mois ce qui ne l'a pas été des années durant. Je dois très justement corriger les iniquités ou les maladresses afin d'éviter des situations juridiques impactant financièrement l'établissement. C'est d'ailleurs parce que je prends acte des actions irresponsables que je transmettrai volontairement en séance les documents relatifs au budget rectificatif. En effet, je regrette que les documents du budget de notre Université aient été envoyés avant la tenue du CA du 21 février 2017, à l'ensemble de la communauté universitaire et au-delà. J'ai donc pris des mesures nécessaires afin d'éviter que cet acte non autorisé et grave ne se reproduise et que chacun prenne la mesure de ce qu'il fait en tant qu'élu.

Dans le cadre de la nouvelle accréditation de l'Université des Antilles, de récents échanges entre les Ministères et les ESPE ont été révélateurs et enrichissants. La note de cadrage visant à indiquer les orientations de la nouvelle offre de formations et recherche, en prenant en compte les critères de soutenabilité, sera

prochainement présentée. Je souhaite éviter les dispersions d'énergie. J'éviterai dorénavant de répondre aux messages fantaisistes et aux allégations polémiques car il y a de beaux projets à mener à bien en termes d'apprentissage, de formation ou encore de fondations à créer ou à conforter, comme celle unissant l'Université des Antilles au groupe Bernard HAYOT qui se poursuit sous un jour, je l'espère, plus ambitieux. Il y a aussi les partenariats à nouer notamment avec les Régions Ultra-Périphériques ou encore avec les îles de la Caraïbe mais surtout avec les Universités ultra-marines que nous avons rencontrées dans le cadre du troisième volet du projet d'établissement d'avenir. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'Université y participe en partenariat avec l'Université de Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, de la Guyane et de la Réunion qui porte le projet. Cette école universitaire de recherche que nous ambitionnons est un premier pas vers l'excellence. Dans quelques jours, les travaux de la politique de site seront lancés avec les principaux acteurs de notre territoire. Il s'agira d'ancrer notre Université dans son environnement et d'en faire un véritable laboratoire de formation et de recherche.

Depuis ma prise de fonction, j'ai pu échanger avec le Président du Conseil Régional de la Guadeloupe, Monsieur CHALUS, et son Cabinet ainsi qu'avec le Président de la Collectivité Territoriale de la Martinique, Monsieur Alfred MARIE-JEANNE et son Directeur de Cabinet. Je suis heureux de vous annoncer que ces premiers échanges se sont révélés particulièrement fructueux, augurant de la qualité des liens unissant la gouvernance de notre Université avec les dirigeants de ces instances, afin que de beaux projets soient menés et que l'unité des ces établissements soient assurés.

Je souhaite que nous demeurions résolument objectifs durant ces travaux et que nos échanges se déploient dans un esprit constructif. Pour terminer, je rappelle qu'il n'y a pas de question sur les propos liminaires du Président. Je vous en remercie.

Après ces propos liminaires, je vous proposerai une petite modification de l'ordre du jour. Aux affaires financières, nous avons un point sur les primes de charges administratives (*g*) et (*h*) et le Projet Régional de Réussite Scolaire et Educative (P2RSE). C'est une convention qui a été signée avant ma prise de fonction, qu'il faudrait simplement valider. Je voudrais également dire que nous retirons à l'ordre du jour, l'adoption des statuts de l'IUT de la Guadeloupe, qui n'ont malheureusement pas eu le temps de passer devant le Pôle. J'ai bien dit qu'il fallait respecter la réglementation. Je retire également l'accréditation de l'ESPE Martinique. Nous avons eu une réunion en visio-conférence avec le Ministère, il a été fait des remarques à l'ESPE Martinique. J'ai eu récemment encore le Ministère au téléphone, ils m'ont dit qu'il valait mieux revoir ce dossier et le repasser au niveau du Conseil de l'école afin qu'il soit présenté au Pôle avant d'être revu au CA. J'ai promis de mettre un CA avant le CNESER qui doit se réunir le 12 juillet, pour permettre justement de passer cette accréditation ESPE devant le CNESER. Nous mettrons à profit ce temps pour passer le dossier de l'IUT Guadeloupe devant le Conseil polaire.

Avez-vous des questions diverses ? Mme Cécile BERTIN-ELISABETH.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous prie de m'excuser. Avant de passer aux questions diverses, je me permettrai de poser une question. J'avais fait envoyer un courrier par ma RA, demandant que soit mise à l'ordre du jour une demande pour l'attribution d'une certaine somme à des étudiants méritants, ce dans le cadre d'une remise de prix et de diplômes. Nous n'avons pas eu de réponse. En effet lors du dernier CA, il y a eu un vote indiquant que dorénavant c'est Monsieur le Président qui répondait. Dans la mesure où au cours de ce CA, nous avons voté ce point pour le DPLSH, je voulais savoir comment cela pourra se faire. Est-il possible de l'ajouter à l'ordre du jour d'aujourd'hui ou envisagez-vous de me répondre en temps ultérieur, Monsieur le Président, sachant que la demande date du 23 mars ? Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – A la lecture des textes, cette demande relève de la délégation du Président. Monsieur le DGSA vous fera une réponse.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – J'ai vu très rapidement ce matin que vous m'aviez répondu Monsieur AUDEBERT, je vous remercie. Comme je le disais, le courrier datant du 23 mars j'attends donc une réponse. Je vous remercie.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Je souhaiterais avoir un point d'information concernant le dernier CA notamment les contrôles de légalité budgétaire qui sont faits au niveau des Rectorats, d'autre part avoir un retour sur ces deux points et mettre en question diverse la problématique du FSDIE sur la validation des circuits.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – J'aurais voulu mettre en questions diverses, la question du règlement intérieur, afin que nous ayons un échange, une information à ce sujet pour les différents conseils et commissions de l'établissement.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je souhaiterais ajouter le problème du renouvellement de contrats pour les contractuels BIATSS pour le mois d'août. Plusieurs demandes ont été envoyées, j'aimerais savoir si nous pourrions en parler. Par ailleurs, avez-vous des informations relatives au problème actuel lié au recrutement d'un poste PR en Sciences de l'Education qui est en souffrance depuis plusieurs mois suite aux difficultés de l'établissement ? Nous pensions que tout était réglé mais nous n'avons pas d'autres nouvelles. Or nous avons un département et des collègues qui sont en grande souffrance au département de SEN/SIC. Le fait qu'il n'y ait plus de PR ni en sciences de l'éducation ni en info com, crée de grosses difficultés.

Serait-il possible de répondre à la forte inquiétude des collègues par rapport à l'accréditation ? Ils souhaiteraient savoir à quelle date arrivera la date de cadrage et quelles seront les critères qui seront retenus pour la soutenabilité et l'innovation. Je voudrais également voir évoquer le problème du poste de PR Espagnol. Selon le courrier que vous m'avez envoyé, Monsieur le Président, ce poste vient d'être attribué. Monsieur Pascal SAFFACHE deviendrait PR ce qui crée une très grosse difficulté et va créer l'asphyxie du département d'espagnol.

**Mme ???** – Je voudrais que soit évoqué en questions diverses, le budget du BAIP Pôle Martinique.

**Mme Aurélie NELLA** (*CTM 972*) – Au nom du Conseil de Pôle de Martinique, je voudrais que soit inscrite en question diverse la problématique de l'articulation des rapports entre la Présidence et le Pôle. Cette question a été soulevée au niveau du Conseil de pôle qui s'est tenu il y a quelques semaines en Martinique. A l'unanimité, les élus ont souhaité qu'il y ait une clarification de ces rapports pour une meilleure articulation des fonctions et des missions des uns et des autres, compte tenu par ailleurs des échanges parfois tendus que l'on a pu constater, que vous avez portés à notre connaissance et que nous vérifions également sur le Pôle Martinique.

**M.** (*Etudiant*) – Nous les étudiants de l'UFR SEN, nous souhaiterions voir aborder un point en questions diverses. Il se trouve que nous avons un gros souci qui risque de nous poser problème à la rentrée. Il y a à peine une quarantaine d'ordinateurs qui fonctionnent en salles informatique. Pour contextualiser la chose, nous avons un examen dans ma classe (nous sommes 12 en mathématiques) pour lequel nous avons dû utiliser deux salles. Ça posera problème car au premier semestre, il y a un afflux important d'étudiants notamment en première année. Il a été dit au Conseil d'UFR que les ordinateurs arriveront peut-être fin novembre.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a plus de questions à ajouter à l'ordre du jour, nous allons commençons véritablement ce Conseil d'Administration. Je me rends compte qu'il y a autant de questions diverses que de questions à l'ordre du jour. Si nous arrivons à travailler vite et bien, nous parviendrons peut-



être à répondre à toutes ces questions diverses. J'ai choisi de répondre à toutes ces questions. Nous passons au point n°2 : adoption du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 février 2017.

## **2- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FEVRIER 2017.**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a t-il des remarques ? Monsieur GERARDIN.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Vous nous aviez dit, avant de soumettre au vote le 21 février, que vous soumettriez la délégation de pouvoir au contrôle de légalité. Je vois que vous avez intégré dans le compte-rendu le fait que les éléments qui relèvent du CAC sont enlevés de la délégation de pouvoir mais pouvez-vous nous confirmer que les chancelleries ont fait le travail et vous ont indiqué...

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons eu une discussion avec la chancellerie, il y a eu très peu de modification, très peu de chose... pratiquement pas.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** – Concernant le procès-verbal que vous nous avez transmis, Monsieur le Président, je ne vois pas apparaître les échanges que nous avons eus. Je ne vois apparaître que des relevés de décisions. Je m'interroge sur ce document qui ne reprend aucun des échanges que nous avons tenus lors du Conseil d'Administration du 21 février dernier.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur AUDEBERT, pouvez-vous répondre à cette question ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Effectivement, le parti a été pris de mettre fin à ces PV de 100 pages qui présentaient plus de difficultés que d'avantages. A la lecture de nombre de PV de d'autres universités – pas toutes – beaucoup d'entre elles se contentent d'aller à l'essentiel et ne retranscrivent plus les débats. Nous nous sommes aperçus qu'à vouloir retranscrire presque mot à mot les débats, les difficultés étaient plus nombreuses. Il a donc été décidé d'aller à l'essentiel, étant observé que nous disposons à la fois d'un PV qui recense l'ensemble des votations et aussi des actes de délibérations. Il y a eu sept votes, il y a eu sept délibérations qui portent sur ce sur quoi les administrateurs ont voté.

**Mme Aurélie NELLA** (CTM 972) – Est-il toutefois possible que certains échanges soient retranscrits surtout lorsqu'il y a débats. Lorsque les discussions sont claires, directes et qu'elles ne concernent qu'un vote ou une élection, on peut comprendre qu'il n'y ait pas de retranscription intégrale mais lorsqu'il y a des points qui ont donné lieu à des échanges, des analyses...

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vais vous répondre. Cela fait 27 ans que je suis aux Antilles et j'ai toujours été au Conseil d'Administration. Quand on voyait de tels pavés, personne ne les lisait. Nous arrivions en réunion et personne n'avait pris lecture de ces procès-verbaux. Nous passions des heures en séance à essayer de décortiquer pour comprendre. Nous avons fait une version assez light qui est facile à lire et à comprendre. Par contre, si vous souhaitez que certains paragraphes fassent partie du procès-verbal, il est possible de les ajouter mais il faudrait le dire en séance sinon chacun de nous devra reprendre le PV au complet, ce qui est très fastidieux. Je serais d'avis que l'on puisse relever les points importants, si vous le demandez en séance.

**Mme Aurélie NELLA** (CTM 972) – Je pense que nous pouvons trouver une solution intermédiaire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faudrait préciser en séance les parties que l'on souhaite voir apparaître au PV.

**Mme Aurélie NELLA** (CTM 972) – Je pense qu'il y a quand même des points qui soulèveront des échanges. Il apparaît évident qu'ils doivent être retranscrits au procès-verbal.

**M. Michel GEOFFROY** (V/P CA) – Comme l'a dit le Président, je voudrais préciser qu'il y avait eu des plaintes d'anciens administrateurs quant à la lourdeur des procès-verbaux qui leur étaient communiqués. Soit on met tout, soit on ne met que ce que vous souhaitez que l'on mette. Il n'est pas possible pour un intervenant extérieur de faire le choix entre ce qui est correct et ce qui l'est moins, ce qui est utile et ce qui ne l'est pas. C'est très difficile. Il y a des gens qui font des plaisanteries, on est obligé de les transcrire. Il y en a qui lancent une phrase sans la terminer, on la transcrit également. Il faudrait qu'une personne décide de ce qui est valable et de ce qui ne l'est pas, ce qui est un exercice très difficile et très peu objectif. Je pense que l'idéal – comme l'a dit Monsieur le Président – c'est que vous demandiez clairement à voir apparaître une intervention au PV lorsque vous le souhaitez, ce qui signifie que les réponses apportées dans la salle seront également transcrites pour préserver le contexte. A défaut de cette précision, je pense qu'il vaut mieux ne pas tout transcrire sinon nous aurons des documents illisibles, volumineux dans lesquels il y a beaucoup de choses qui n'ont pas forcément à être là.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Pour ma part, j'ai été aussi très surprise du peu d'épaisseur. Je sais qu'il faut trouver un équilibre. Jusqu'ici, sans être au CA, j'ai déjà lu d'autres documents et je suis habituée à voir des transcriptions complètes dans la plupart des conseils comme cela se fait dans différentes entreprises ou sur le plan politique. Il est évident que l'on peut y trouver des plaisanteries mais on y trouve surtout les échanges clés qui font la mémoire de notre établissement. Nous avons besoin à un moment ou à un autre de ces échanges clés, pour mieux comprendre pourquoi tel choix avait été fait plutôt que tel autre. Personnellement, je ne savais pas que l'on avait choisi de passer à quelque chose de si léger. Je trouve que ça nous fait perdre des éléments très, très importants. C'était le 1<sup>ier</sup> CA de l'Université des Antilles, il y a eu un certain nombre d'échanges. Selon moi, c'est quand même historique. Je suis d'autant plus gênée et attristée de ne pas avoir, à la fois comme outil de travail et je dirais comme mémoire, ce 1<sup>ier</sup> PV de notre Université dans son intégralité. Des choses très importantes ont été dites, nous sommes en train – grâce à vous Monsieur le Président et à toute votre équipe – de repartir vers autre chose, de nous relancer vers une nouvelle dynamique qui nous demandera à tous beaucoup d'efforts. Pour ma part, je souhaite que les débats importants que nous avons eus... il y a eu des échanges avec Madame la Rectrice, il y a eu des échanges sur le budget etc. tout ceci me semble capital pour la suite. Pour ma part, si nous prenons la peine de venir, si les collègues nous demandent de faire remonter des choses, je préfère que ce soit retranscrit.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Je rejoins ce que dit Madame BERTIN-ELISABETH mais au-delà, nous n'avons pas eu connaissance de ce choix qui a été fait. Ce n'est pas un procès-verbal mais un relevé de décisions que vous portez à notre connaissance. Concernant ce 1<sup>ier</sup> procès-verbal, je souhaiterais vraiment que le procès-verbal exhaustif nous soit présenté parce que nous n'avons pas décidé de cette forme, de ce relevé de décisions tel qu'il nous a été proposé. La suggestion que je pourrais faire, puisque vous dites que certains ne prennent pas le temps, ne sont pas intéressés ou ne lisent pas les procès-verbaux exhaustifs c'est que ces derniers puissent être lus par ceux qui le souhaitent, qu'ils soient mis à la disposition des administrateurs et qu'un document synthétique tel que vous le proposez soit également édité pour permettre à ceux qui ne veulent pas lire le procès-verbal intégral de ne pas le lire. Je pense que dans un cadre démocratique, il est important que tout un chacun – en tout cas ceux qui veulent – puisse avoir les échanges et s'en approprier s'il le souhaite.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous procéderons autrement, nous tâcherons de soumettre cela à l'ordre du jour du prochain CA et d'en débattre afin de savoir ce que désirent les administrateurs. S'ils veulent que nous fassions un PV complet avec tous les éléments ou une version light. Nous en discuterons lors du prochain CA, cela nous demandera un peu de temps mais la discussion s'impose. Nous travaillons avec les habitudes de l'ancienne mandature dont j'ai fait partie, nous avons eu une longue discussion sur le type de procès-verbal que nous voulions transmettre. Maintenant, si le Conseil d'Administration actuel souhaite autre chose, je suis d'accord mais il faudrait que nous ayons une discussion ouverte lors d'un prochain CA.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Par contre, Monsieur le Président, concernant le Conseil d'Administration du 21 février 2017, nous n'avons pas encore eu cette discussion, je souhaite donc que nous ayons le PV exhaustif. D'autre part, je vous signale avoir participé à d'autres conseils. Dans tous les conseils auxquels j'ai eu à participer, nous avons à notre disposition l'ensemble des éléments reprenant les échanges qui s'étaient tenus. Je considère vraiment qu'un procès-verbal qui ne retranscrit pas les échanges n'est pas un procès-verbal.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame la V/P pôle, je vous rappelle que nous travaillons avec les habitudes de l'ancienne mandature. Maintenant, je dis bien que si vous voulez changer, je n'y vois pas d'inconvénient. Nous ferons comme vous le souhaitez mais il faudra qu'il y ait un débat au niveau du Conseil d'Administration. Monsieur AUDEBERT, est-il possible de faire un procès-verbal ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Oui.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Compte-tenu de ces remarques, pouvons-nous passer au vote du procès-verbal ?



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation du PV du CA du 21 février 2017 | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 5         |
|  | Contre                    | 0         |
|  | Pour                      | <b>23</b> |

Le PV est approuvé à adopté à la majorité.

### **3- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU PRESIDENT.**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous les documents sur l'élection des membres du Bureau du Président ? Nous avons respecté la parité hommes/femmes, nous avons respecté la parité Guadeloupe/Martinique. Je n'ai pas voulu faire un Bureau trop élargi, il se compose de quatre personnes. Je

pense qu'avec un petit groupe de gens qui travaillent, nous pouvons avancer correctement. Je vous propose ces quatre personnes :

- Madame Laura-Line CASSIN, Maitre de conférences de littérature, Directrice du Cabinet du Président de l'UA et Directrice de l'orientation des stages de l'insertion professionnelle de l'UA.
- Monsieur Fred RENO, Professeur de Sciences politiques à l'UFR de sciences juridiques et économiques.
- Madame Chantal MEZEN, Maitre de conférences en droit privé, Vice-présidente déléguée au partenariat avec le monde économique.
- Monsieur Pascal SAFFACHE, Professeur de géographie, ancien Président de l'Université.

Je vous demanderai votre approbation sur ce Bureau que j'ai constitué en vue de m'accompagner dans les travaux que je mènerai au niveau de l'Université. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Je prends connaissance de la composition de votre Bureau qui comprend effectivement deux membres du Pôle Guadeloupe et deux du Pôle Martinique. J'aurais apprécié d'avoir une information préalable en tant que Vice/présidente du Pôle au sujet des choix que vous faisiez à ce niveau.

**M. Ruddy CALIF** (V/P Pôle 971) – Pour clarifier les choses, je tiens à préciser que le Pôle Guadeloupe n'a été ni consulté, ni informé. Néanmoins, il s'agit ici de l'élection des membres du Bureau du Président donc cela ne me pose aucun problème.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a plus de question ou de remarque, nous pouvons passer au vote sur la composition du Bureau du Président.



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation des membres du bureau du président | Ne prend pas part au vote | 1         |
|  | Abstention                | 3         |
|  | Contre                    | 0         |
|  | Pour                      | <b>24</b> |

Le PV est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

#### **4- PROPOSITION DE CHARGES DE MISSION DU PRESIDENT.**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez dans le dossier cinq charges de mission. :

- une charge de mission « Prospectives et développement »,
- une charge de mission « Affaires statutaires et juridiques »,
- une charge de mission « Relations avec la Caraïbe »,

- une charge de mission « Professionnalisation et alternance »,
- une charge de mission « Evaluation des enseignements et des formations. »

Avez-vous des remarques, des propositions au sujet de ces charges de mission qui vous sont proposées ?

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Pourriez-vous préciser la durée de la charge de mission ainsi que leurs modalités et leur mode d'évaluation ?

**M. le Président Eustase JANKY** – La charge de mission est attribuée pour une durée de deux ans renouvelables. Nous aurons des rapports d'étapes. Une fois par an, nous pouvons nous rencontrer pour faire un rapport d'étape. En fonction de ce que nous attendons des chargés de mission, nous pourrions les évaluer. Aujourd'hui, on vous a donné globalement la charge de mission mais nous irons plus dans les détails par la suite avec les chargés de mission.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Ces rapports d'étape seront-ils soumis au Conseil d'Administration ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui. Madame AURELIA.

**Mme Dominique AURELIA-TOTO** (MCF 972) – J'aimerais connaître le nom de ces chargés de mission.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pour l'instant, je n'ai pas encore identifié les personnes qui seront chargées de mission. L'identification relève du Conseil d'Administration, par contre les nominations relèvent du Président.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Je souhaiterais savoir quelles seront les articulations avec les chargés de mission et les V/P notamment pour la partie relation avec la Caraïbe, la V/P RI et sur la partie « affaires statutaires » la relation avec le service juridique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons déjà discuté avec Madame AURELIA. Ce n'est pas du tout la même chose. Madame AURELIA est sur les relations internationales, globalement c'est elle la V/P RI qui peut travailler avec quelqu'un d'autre, de façon très spécifique sur une région, parce que nous avons beaucoup de liens avec la Caraïbe, une seule personne ne peut gérer l'ensemble. Cela ne signifie pas que les gens ne travaillent pas ensemble, au contraire ils travaillent ensemble sur le projet de l'Université. Pour décharger Madame AURELIA et pour aller véritablement sur des relations internationales, nous avons pensé qu'il fallait de quelqu'un d'autre pour la Caraïbe en sachant que ce n'est pas un Vice/président mais un chargé de mission. Vous avez également parlé des affaires juridiques. La chargée de mission des affaires statutaires et juridiques travaillent en collaboration avec le service juridique de l'Université. Je n'ai donc pas mis un politique sur un administratif. S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, pouvons-nous passer au vote ?

**Mme Aurélie NELLA** (CTM 972) – J'avais juste une question. Est-ce que la parité sera respectée dans les choix ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Dans tout ce que nous faisons, nous essayons de gérer au mieux la parité. Quelque soient les conseils ou les nominations, nous essayons de respecter. Vous avez bien vu que j'ai respecté la parité pour la composition de mon Bureau, à l'intérieur du Pôle et en inter-pôle.

**Mme Aurélie NELLA** (CTM 972) – Hommes/femmes ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà. J'essaierai mais ce sera difficile d'avoir la parité dans la mesure où il y a cinq chargés de mission sauf à en ajouter un autre. Ce n'est pas d'actualité pour le moment, peut-être aurons-nous un autre chargé de mission, auquel cas nous aurons la parité.

**Mme Aurélie NELLA** (CTM 972) – Je pense que vous avez compris ce que je voulais dire. J'ai bien constaté qu'il s'agit d'un nombre impair.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est au fur et à mesure que vous avancez dans l'organisation de l'Université que vous voyez ce qui vous manque. Peut-être va-t-il nous manquer un chargé de mission dans un autre domaine. Si parmi ceux que je vais nommer il y a trois femmes et deux hommes, je mettrai un autre homme ou vice-versa. Je veillerai à cette parité.

Nous étions au vote.



|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| Approbation des charges de mission du président | Ne prend pas part au vote | 0         |
|   | Abstention                | 0         |
|   | Contre                    | 0         |
|   | Pour                      | <b>28</b> |

**Les charges de mission du président sont approuvées à l'unanimité.**

Nous passons au point n°5 « Affaires financières. » Je donne la parole à Monsieur SUBITS.

## **5- AFFAIRES FINANCIERES.**

---

### **a) Approbation du Budget Rectificatif n° 3 de 2016.**

**M. Vincent SUBITS** (DAF Administration générale) – Ce budget avait été validé par le Rectorat mais ne l'avait pas été par le Conseil d'Administration, faute de quorum. Il nous a été demandé de le présenter à ce CA pour vote. Nous n'allons pas trop nous attarder sur ce budget rectificatif n°3 de 2016 car il est déjà intégré dans les comptes. Juste pour rappel, le budget était à l'équilibre à 98 362 299 euros, il y avait un prélèvement sur fonds de roulement de 1 775 457 euros, une insuffisance d'auto-financement de 941 813 euros et un déficit prévisionnel de fonctionnement de 887 643 euros. Les trois tableaux mis au vote sont :

- l'autorisation d'emplois (tableau n°2),
- le compte de résultats prévisionnel agrégé,
- le tableau de financement prévisionnel agrégé.

Je pense que s'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

**M. James LARROUY** (Etudiant) – Pour ma part, je trouve assez choquant qu'il y ait tant de feuilles. Je pense qu'il y a des solutions alternatives telles que les tablettes, les ordinateurs... Ces feuilles ne nous serviront pas

après le conseil. Pour la plupart, nous les avons reçues par mail donc leur impression est... non pas inutile mais ça fait trop de papiers.

**M. le Président Eustase JANKY** – Si je comprends bien, vous auriez préféré l’avoir en version électronique et avoir peut-être une tablette par administrateur ?

**M. James LARROUY** (*Etudiant*) – En version numérique, oui. C’est l’idée que je soumetts, avoir des tablettes qui appartiennent à l’Université et que nous utiliserions en Conseil.

**M. le Président Eustase JANKY** – J’ai pris note mais je ne peux pas décider ainsi.

**M. James LARROUY** (*Etudiant*) – Ne serait-ce que pour le coût, l’encre, le papier etc.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis d’accord, nous sommes dans une période de dématérialisation, je suis entièrement d’accord. Reste à savoir comment faire pour dématérialiser au maximum. Toute question mérite réponse, je réfléchirai de façon à vous apporter une réponse.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – J’entends bien, c’est vrai que nous sommes à l’époque de la dématérialisation, ce qui n’est pas toujours possible et aisé. C’est sûr que ça demande une réflexion. Pour ma part, ce que je déplore – je souhaiterais que ce soit noté dans le PV – c’est de ne pas avoir tous les documents suffisamment à l’avance pour pouvoir les lire. Si j’ai été élue au CA pour représenter mes collègues, c’est justement pour lire les documents qui concernent l’ensemble de notre Université. En effet, c’est un gros travail qui demande du temps mais il est important de les avoir déjà pour préparer la séance, garder l’historique et essayer de mieux comprendre comment tout fonctionne. Pour ma part – c’est pour cela que je n’ai pas pris part au vote tout à l’heure – je déplore de n’avoir pas eu le document suffisamment longtemps à l’avance pour pouvoir le décortiquer.

**M. le Président Eustase JANKY** – En propos liminaires, je vous ai donné la raison. Je vous ai dit que c’était hyper dangereux que des éléments du Conseil d’Administration soient diffusés à l’ensemble de l’Université et au-delà avant même d’être validés. J’avoue que pour l’instant, je ne suis pas encore prêt à faire circuler les documents à caractère budgétaire ou les documents sur lesquels il y a des noms de collègues.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – J’ai bien entendu, Monsieur le Président. Seulement, vous comprenez que d’un autre côté, pour ceux qui ne connaissent pas beaucoup les chiffres, il faut d’un minimum de temps pour pouvoir bien lire et bien comprendre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a certainement eu une maladresse de quelqu’un du Conseil d’Administration. Les documents sont envoyés aux membres du Conseil et à personne d’autre. Il y a eu une maladresse de la part de l’un des membres qui a remis à quelqu’un d’autre et qui a diffusé. Je voudrais sécuriser le circuit pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise plus.

**Mme Aurélie NELLA** (*CTM 972*) – Pour sécuriser le circuit, serait-il possible de vérifier au niveau des statuts s’il n’y a pas une obligation de transmission des documents en amont ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Il n’y a pas d’obligation de transmission des documents en amont, l’essentiel c’est que les documents soient transmis.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur des Affaires financières*) – En revanche, il y a une obligation de respect de la loi qui interdit de diffuser de tels documents y compris aux membres de l’Université, encore pire au-delà. Le

Ministère a été très clair à ce sujet, c'est un acte répréhensible et le Président a tous les pouvoirs pour traduire les personnes responsables devant la section disciplinaire. Pour l'instant, il a choisi une autre voie, celle d'une solution intermédiaire en attendant de trouver une solution plus efficace. Dans l'urgence – puisque nous ne sommes pas là pour enflammer la situation – la solution que nous avons trouvée est de distribuer les documents en séance. Je le répète, c'est contraire à la loi de diffuser des documents administratifs, qui plus est financiers, à l'extérieur d'un Conseil d'Administration avant qu'ils ne soient discutés et votés.

**M. James LARROUY** (*Etudiant*) – Il me semble que 97% des documents nous ont été envoyés par mail. Mis à part le Budget Rectificatif, tout a été envoyé par mail donc s'il y a un travail à faire, il aurait dû l'être avant. En ce qui me concerne, j'ai préparé mes questions avant de venir.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Je suis comme Madame Cécile BERTIN-ELISABETH. J'ai besoin de travailler les documents pour prendre des décisions en conscience. Cela me gêne – même si je comprends les motivations – parce que je n'ai pas la distance et le temps nécessaire pour avoir des décisions raisonnées pour moi-même sur les délibérations auxquelles je dois participer. Je tenais à le dire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je ne suis pas complètement opposé mais je veux quand même faire attention au moins au début. Nous sommes au début de la construction de l'Université, je voudrais faire attention, je voudrais que le circuit soit sécurisé. Nous serons plus à l'aise après pour travailler. Nous votons sur quels tableaux, Monsieur SUBITS ? Il y a l'adoption du Budget Rectificatif, le vote du compte financier, c'est bien cela ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur des Affaires financières*) – Nous pouvons d'abord voter les deux premiers tableaux à savoir « compte de résultats prévisionnels agrégé » et « tableau de financement prévisionnel agrégé » qui sont liés.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est le premier tableau.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Pour être bien certaine, nous sommes sur l'approbation du BR n° 3 2016 ? C'est bien ça ?

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est le tableau n°1.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur des Affaires financières*) – Derrière la note explicative, il y a les deux tableaux à voter.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous pouvons passer au vote sur ce premier tableau ?



|                            |                           |           |
|----------------------------|---------------------------|-----------|
| Approbation du BR n°3 2016 | Ne prend pas part au vote | 0         |
|                            | Abstention                | 0         |
|                            | Contre                    | 0         |
|                            | Pour                      | <b>28</b> |



**Adopté à l'unanimité.**

Nous passons au vote du compte financier, c'est bien cela ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur des Affaires financières*) – Le tableau n° 2 : les autorisations d'emplois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pouvez-vous donner quelques informations sur ce tableau ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur des Affaires financières*) – Sur ce tableau, apparait le total des emplois soit 990 dont 953 sous plafond et 37 hors plafond.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pouvons-nous passer au vote ?

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (*Conseil régional 971*) – Monsieur le Président, je souhaite intervenir à ce point du débat. Je comprends effectivement le souci qui est le vôtre de préserver les informations préalablement au conseil, notamment les informations financières. C'est un exercice un peu compliqué que de pouvoir à la fois découvrir les documents et de pouvoir prendre une position même si certains d'entre nous sont amenés à avoir des documents dans des Assemblées. En Commission Permanente de la Région, par exemple, nous pouvons examiner une centaine de documents, nous les découvrons au fur et à mesure. Dans la présentation de ces documents, est-ce que l'administration pourrait au moins faire une présentation un peu plus détaillée, dire ce qui a changé par rapport aux années antérieures pour nous permettre de comprendre les évolutions ? Il faudrait une présentation détaillée sinon j'ai le sentiment de voter mais de ne pas être utile au Conseil. Est-ce que des améliorations peuvent être apportées sur ce point ?

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur des Affaires financières*) – La présentation existe pour les autres points. Ce point est un point de 2016 sur lequel nous n'avons pas travaillé, il concerne la précédente mandature.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (*Conseil régional 971*) – Il faut au moins nous le dire.

**M. Vincent SUBITS** (*Directeur des Affaires financières*) – J'ai dit au début que c'était un tableau de 2016, de la précédente mandature, qui avait été validé par le Rectorat mais pas présenté au CA. C'était ma 1<sup>ère</sup> phrase, Madame.

**Mme ???** – Il me semble que le document que nous avons sous les yeux concernant les autorisations d'emplois soit le même type de document qui a été présenté pour le BP 2017. Je parle de la présentation, pas du contenu.

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – Pour la présentation, oui. Mais pour le BR, la présentation change.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pouvons-nous voter ce document de l'ancienne mandature ?



|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| Approbation des autorisations d'emplois 2016<br>(990) | Ne prend pas part au vote | 1         |
|   | Abstention                | 3         |
|   | Contre                    | 0         |
|   | Pour                      | <b>24</b> |

Les autorisations d'emplois 2016 sont approuvées à l'unanimité.

**Le document est adopté.**

**b) Présentation du compte financier.**

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – La présentation du compte financier se fait normalement en présence du Commissaire aux comptes. Ayant pris son avion avec du retard, elle n'arrivera pas avant midi. Si ça ne vous dérange pas, je vous propose de reporter sauf si vous souhaitez que je le présente et qu'elle fasse sa présentation après.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous commençons ? Le Commissaire aux comptes arrive à quelle heure ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – A 11h00.

**M. le Président Eustase JANKY** – Peut-être qu'il vaut mieux y revenir à son arrivée.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous passons le compte financier et le BR N°1 puisqu'il est conditionné au compte financier et nous passons aux admissions non-valeur.

**c) Admissions en non-valeur.**

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – La procédure des admissions en non-valeur s'applique lorsque nous avons, en tant qu'Université, émis des ordres de recettes et que ceux-ci n'ont pas pu être recouverts. Malgré tous les efforts de l'agence comptable, il n'a pas été possible de récupérer l'argent. Je vous ai présenté un tableau avec trois comptes : le 416, le 46-318 et le 46-319. Vous avez le montant, l'objet, les différentes relances qui ont été faites par l'agence comptable puis la saisie par huissier selon le montant. Malgré la saisie d'un huissier, il n'y a pas eu de résultat parce que le plus souvent les gens sont partis ou sont insolubles. Pour nettoyer la comptabilité, je vous présente régulièrement les admissions en non-valeur.

- Le 1<sup>er</sup> tableau du compte 416 pour 2609,10 euros correspond à des droits universitaires donc des étudiants qui n'ont pas honoré leurs inscriptions.

- Le tableau n°2 46-318 d'un montant de 481,87 euros correspond à des trop-perçus sur paye qui sont antérieurs l'un à 2015 et l'autre de 2016.

- Le dernier tableau n°46-319 comporte des créances antérieures à 2015 qui n'ont pas pu être recouvertes pour un total de 779,79 euros.

Vous voyez les différentes lettres de relance, l'intervention d'un huissier, la DRFIP a également essayé de récupérer une partie de cette somme.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Rappelez-vous que vous avez voté, il y a un an et demi ou deux, une délibération pour demander que l'on ne soit pas obligé d'aller jusqu'à l'huissier en dessous de 150 euros afin de ne pas dépenser plus d'argent que l'on ne doit recouvrer.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.



|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| Approbation des admissions en non valeurs | Ne prend pas part au vote | 0         |
|   | Abstention                | 0         |
|   | Contre                    | 0         |
|   | Pour                      | <b>28</b> |

Les admissions en non valeurs sont approuvées à l'unanimité.

**Le tableau est adopté à l'unanimité.**

Pouvons-nous passer au point suivant ?

**d) Liste des frais avancés.**

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous vous proposons la liste des frais avancés. La réglementation oblige à passer par l'ordonnateur pour faire des dépenses mais il arrive qu'il y ait des impératifs pour des enseignants, pour des administratifs et que ceux-ci soient obligés de dépenser directement sans passer par la voie de l'engagement juridique. Cela reste très épisodique mais ces dépenses sont soumises au Conseil d'Administration pour le remboursement puisqu'elles sont passées hors de la procédure d'engagement juridique de l'Université. Il y a une toute petite modification qui concerne la dernière somme. Au lieu de 41,48 il faut lire 23,87 euros, ce qui fait un total de 238, 88 euros pour les frais de dédouanement. Il y a quatre sommes à rembourser.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pouvons-nous voter ?



|                                   |                           |   |
|-----------------------------------|---------------------------|---|
| Approbation des frais non avancés | Ne prend pas part au vote | 0 |
|                                   | Abstention                | 0 |

|  |        |    |
|--|--------|----|
|  | Contre | 0  |
|  | Pour   | 28 |

La liste des frais non avancés est adoptée à l'unanimité.

**M. Vincent SUBITS** (DAF Administration générale) – Le prochain point :

**e) Modification des montants relatifs aux frais de mission des personnels de l'Université des Antilles.**

**M. Vincent SUBITS** (DAF Administration générale) – Il y a deux points :

- le 1<sup>er</sup> c'est une augmentation du taux de remboursement des frais d'hébergement actuellement à 90 euros, à passer à 100 euros pour les DOM-TOM et la région parisienne.
- le 2<sup>ème</sup> point, toujours pour la région parisienne c'est l'augmentation du taux de remboursement forfaitaire pour les repas, actuellement de 15,25 euros à passer à 20 euros.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Les 100 euros comprennent la nuitée et le repas ?

**M. Vincent SUBITS** (DAF Administration générale) – La nuitée et le petit déjeuner.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Je voudrais savoir ce qui justifie l'augmentation des frais de repas ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Tout est plus cher à Paris. Nous nous sommes rendu compte l'hôtel que nous avons auparavant et qui correspondait aux 90 euros votés, est un hôtel qui n'offrait pas Internet. Il est difficile de se passer d'internet lors des déplacements. Par ailleurs, le repas est plus cher à Paris. La somme de 15 euros ne peut payer que l'entrée pas le dessert sauf à aller au CROUS ou au Mac Do. Vous serez amenés à vous déplacer pour aller à Paris, je pense que passer de 15 à 20 euros, ce n'est pas beaucoup. Ce n'est pas le double mais ça donne un peu de liberté aux personnels de l'Université qui se déplacent dans l'Hexagone. C'était un peu pour favoriser les déplacements et pour que les gens n'aient pas à puiser dans leur budget personnel.

**M. ???** – Je connais bien ce problème des frais de mission. Je dois dire que j'ai essayé de les modifier dans mon Institut, il m'a été répondu que ce n'était pas possible de le faire à notre niveau, que nous n'avions pas cette liberté. J'aurais voulu que l'on s'assure que l'Université peut décider d'elle-même de changer les taux. Je suppose que vous l'avez fait ; Si tel était le cas, ce serait beaucoup mieux que dans les Instituts publiques parce que nous n'avons pas le droit de le faire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Le Conseil d'Administration a le droit de le faire.

**M. ???** – Pour une durée donnée. C'est la raison pour laquelle, il a été noté jusqu'au 31 décembre 2017. Ce sera reposé au vote en 2018.

**M. ???** – C'est une très bonne chose parce que nous ne pouvons pas nous déplacer à Paris avec les frais qui nous sont accordés.

**M. ???** – Pourquoi est-ce uniquement la région parisienne ?

**M. le Président Eustase JANKY** – La région parisienne est plus chère, les Antilles le sont aussi. C'est la raison pour laquelle nous avons laissé pour les DOM-TOM.  
Pouvons-nous passer au vote des propositions ?

**montants relatifs aux frais de mission des personnels de l'Université des Antilles.**

**6- PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES.**

---

**M. Boris HANOT** (*Contrôleur de gestion administration générale*) – Vous est présentée aujourd'hui la prime de charges administratives qui est une prime réservée aux enseignants-chercheurs titulaires et assimilé, aux enseignants et hospitaliers titulaires et aux enseignants de secondaire affectés dans les ESPE dans le cadre d'une activité administrative ou d'une mission particulière supérieure à un an. Dans le document proposé à votre lecture pour avis, vous avez un rappel du cadre normatif qui correspond au décret n°90-50. Il s'agit aujourd'hui d'une sorte de retour à la trajectoire parce que depuis 10 ans dans l'établissement, on oubliait la 1<sup>ère</sup> étape qui consiste à ce que le Conseil d'administration rende un avis sur la proposition du Président, en termes de fonctions et de taux maximum. Il appartiendra au Conseil d'administration en formation restreinte, selon la règle du rang au moins égal, de déterminer les individus et les montants individuels attribués à chacune des fonctions qui vous sont aujourd'hui proposées notamment en tenant compte des règles de proratisation lorsqu'il s'agit de prendre des fonctions en cours d'année universitaire. Cinq groupes vous sont proposés avec des taux maximum attribués à chacun d'entre eux.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous pouvons voter ?



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation des 5 groupes de Primes de Charges administratives | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 0         |
|  | Contre                    | 0         |
|  | Pour                      | <b>28</b> |

**Adopté à l'unanimité.**

**7- PROGRAMME REGIONAL DE REUSSITE SCOLAIRE ET EDUCATIVE (P2RSE).**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Il s'agit d'une convention qui a été signée par l'ancienne mandature mais qui n'était pas passée au CA. Il nous est demandé de valider cette convention qui a été signée entre la Région Guadeloupe, le Rectorat de l'Académie de la Guadeloupe, l'Université des Antilles et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. L'objectif était de permettre à des lycéens et des collégiens de l'académie de Guadeloupe en difficulté scolaire de bénéficier gratuitement d'un tutorat de soutien et

d'accompagnement scolaire à raison de plus 20 heures de soutien par mois du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 15 juillet 2017, en fonction des contraintes et des besoins des établissements et des élèves. La Région soutient ce dispositif. Au niveau de l'Université nous permettons à des étudiants d'intervenir auprès de ces élèves en difficulté de manière à leur apporter un soutien.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971)** – En complément de l'information, puisque nous sommes en interface au service de la DOSIP sur ce dossier que nous avons créé, le besoin est de valider la convention parce que les étudiants officient déjà en soutien, au titre de la convention cadre. La Région a déjà abondé le financement pour sa partie. Il faut pouvoir rétribuer les étudiants dans les meilleurs délais, à raison de 15 euros de l'heure pour les missions qu'ils ont déjà effectuées.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des remarques ou des questions sur cette convention ? Nous passons au vote... Monsieur LARROUY demande un peu de temps pour feuilleter la convention.

**M. James LARROUY (Etudiant 971)** – Il est écrit à l'article 6 : « Dans le cas où le besoin de l'établissement ne serait pas couvert faute d'étudiants volontaires, il sera permis à un étudiant déjà sous contrat de cumuler son activité dans l'établissement où il y a du besoin dans la limite du quota horaire en vigueur ». Si on a déjà un autre emploi étudiant au 1<sup>er</sup> semestre, est-ce que ce sera possible de participer aussi au (P2RSE) ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense qu'il n'y a pas de cumul, vous ne les faites pas en même temps. Ce ne sont pas des activités concomitantes. Je demanderai à Monsieur GERARDIN qui gère ce dossier, d'apporter un complément d'informations.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971)** – La philosophie est de permettre les solidarités et l'investissement mais pas le sur-investissement de la part des étudiants. C'est la raison pour laquelle il y a une règle de non cumul. A l'expérience – c'est un projet qui tourne depuis 2007 – on s'aperçoit qu'il ne faut pas mettre le tutorat au-delà de 20h00. L'argent est important pour les étudiants – 15 euros de l'heure, un peu plus en milieu carcéral – mais il ne faut pas aller au-delà parce que l'on risque de briser le cercle vertueux. Monsieur le Recteur peut confirmer, nous avons un cercle vertueux où les étudiants aident des élèves qui sont tangents, qui ne sont pas en grande difficulté, pour leur permettre de passer des caps. Cette mesure demande aux étudiants un investissement qui les aide à se professionnaliser et à travailler eux-mêmes leur propre matière et à réussir leur cursus. Il faut donc bien doser la chose et ne pas aller au-delà, à mon avis.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous n'avez pas répondu à la question de l'étudiant qui demande si après avoir bénéficié d'un emploi étudiant, on peut émarger dans ce dispositif.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971)** – C'est possible. A priori oui mais je rappelle la philosophie à Monsieur LARROUY, y compris des emplois étudiants.

## VOTE



|                                   |                           |           |
|-----------------------------------|---------------------------|-----------|
| Approbation de la convention PRSE | Ne prend pas part au vote | 0         |
|                                   | Abstention                | 0         |
|                                   | Contre                    | 0         |
|                                   | Pour                      | <b>28</b> |

Convention validée à l'unanimité.

## 8- STATUTS DE L'IUT MARTINIQUE.

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vous ai dit en début de séance que nous ne verrions pas aujourd'hui les statuts de l'IUT de la Guadeloupe parce que nous n'avons pas eu le temps de les faire passer devant le Conseil de Pôle. Ce sera fait assez rapidement pour être présenté au prochain CA programmé début juillet. Les dossiers des ESPE passent devant le CNESER le 12 juillet, il nous faut tenir un CA ordinaire ou extraordinaire avant le 12 juillet afin de valider ces deux dossiers.

Nous passons aux statuts de l'IUT Martinique.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Nous avons dans notre pochette les statuts de l'IUT de Guadeloupe. Est-ce une erreur ?

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est une erreur. Quand nous avons préparé la pochette, nous avons oublié que ce dossier n'était pas passé devant le Pôle. Il en est de même pour le dossier de l'ESPE Martinique. Nous vous prions de nous excuser.

Y a-t-il des questions relatives aux statuts de l'IUT de la Martinique ?

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – J'ai plusieurs remarques. J'ai eu les documents à l'avance, j'ai donc pu travailler. Quels sont les départements qui ont été arrêtés par le Ministère pour les deux IUT ? Il eût été intéressant que nous ayons copie de ces arrêtés en annexes.

Autre élément : j'ai relu attentivement y compris les statuts de l'établissement. Je me suis aperçu qu'il manquait le vote du conseil de Pôle pour l'IUT Guadeloupe et qu'il manque un avis obligatoire du CT pour les deux (art 4 3<sup>ème</sup> alinéa des statuts). J'invite à prendre cet article en considération : « *Sans déroger à la réglementation en vigueur, aux statuts de l'Université et aux statuts de son Pôle d'implantation, chaque composante polaire élabore son organisation et ses statuts qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université après avis obligatoire du CTS, du conseil de Pôle et du CT.* » Etant membre du CT, je sais qu'il n'y a pas eu de présentation.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je confirme que ce dossier n'est pas passé devant le CT. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous restions réglementaires, j'ai toujours dit que je suis pour la justice.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Nous devons revoir les dossiers ESPE compte tenu du calendrier de négociation avec le Ministère, repasser en Conseil d'école et en Conseil de Pôle qui donne lieu à une délibération du CA avec un CT avant le CA juste avant le CNESER, c'est jouable. C'est ma proposition.

**Mme Guylène AURORE** (Adm. Prov.IUT 971) – Effectivement, la proposition de statuts de l'IUT de la Guadeloupe n'est pas passée par les différentes instances que vous avez citées. Nous ferons le nécessaire pour que ce dossier passe au prochain CA que vous allez présider en juillet.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faudrait que nous ayons un CA avant le CNESER qui se réunit le 12 juillet.

**Mme Guylène AURORE** (Adm. Prov.IUT 971) – Je voudrais surtout répondre à Monsieur GERARDIN au sujet des annexes. Il demande en annexes les arrêtés des formations accréditées par le Ministère, ce sont des statuts, ces formations sont donc amenées à évoluer dans le temps. Il est de bon usage de mettre la liste des formations en annexes lorsque les arrêtés montrent que ces formations sont accréditées dans le règlement intérieur. Le règlement intérieur est quelque chose d'important qui vient compléter les éléments portés dans les statuts, ces arrêtés figureront dans le règlement intérieur qui devra au préalable être validé par le Conseil d'IUT avant d'être soumis au Conseil d'Administration. Nous sommes dans une situation un peu particulière car les statuts auraient dû être d'abord proposés par le Conseil de l'IUT avant d'être soumis en CTS puis en Conseil polaire et en CT avant le CA. C'est long, c'est lourd mais nous allons nous y plier.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Je note que la proposition de statuts pour l'IUT de Martinique, les listes des DUT sont effectivement en annexes. En tant qu'administrateur, je souhaitais avoir les éléments d'appréciation surtout si je dois ensuite voter cette campagne d'emplois. C'est lié.

**M. ???** – Bien entendu, je peux comprendre. Sachez que pour l'ouverture de nouveaux départements, devra se faire à moyens constants selon le Ministère. Nous n'avons pas d'emplois d'attribués, nous ferons bien entendu des demandes mais il n'y a pas d'impact puisque nous n'avons pas d'emplois prévus. Le Ministère nous demande d'ouvrir à moyens constants.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – C'est pour ma gouverne, j'ai besoin d'éléments d'appréciation.

**M. James LARROUY** (Etudiant 971) – Nous étudiants, nous déplorons le nombre de sièges attribués aux étudiants au conseil des IUT. Ils sont au nombre de deux pour quinze membres. Est-ce vraiment représentatif de toutes les disciplines présentes en IUT ? La question vaut pour la Guadeloupe et la Martinique.

**Mme Guylène AURORE** (Adm. Prov.IUT 971) – Si nous devons mettre un étudiant par spécialité, nous serions à cinq étudiants pour un conseil qui est constitué de quinze personnes. C'est la part qui est réservée aux personnalités extérieures, 1/3 du conseil. Ce n'est donc pas possible.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – La part du personnel administratif est également de deux représentants.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – J'avais une autre remarque. Autant les parties réglementaires du Code de l'Éducation s'appliquent de façon similaire aux deux IUT, je pense que l'on aurait tout à gagner à avoir une uniformisation de la rédaction des parties communes des statuts entre les deux IUT, puisqu'il s'agit d'un même établissement. Je regarde chez nos collègues de l'Université de Lorraine où il y a sept IUT, c'est une grosse machine mais ils ont une charte commune. Les parties de rédaction sur les points communs sont les mêmes, n'interviennent que les spécificités de chacun ce qui facilite la lecture et l'image des IUT dans l'établissement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que les deux représentants des IUT ici présents ont travaillé ensemble. Il n'y a pas de grande différence.

**Mme Guylène AURORE** (Adm. Prov.IUT 971) – D'autant plus que les IUT fonctionnent en réseau et que les statuts ont été élaborés par le collègue de Martinique et moi-même, nous avons travaillé sur une base commune qui nous a été fournie par l'Association des Directeurs d'IUT. Nous nous sommes basés sur les derniers statuts votés par des IUT de France c'est-à-dire celui de Cergy-Pontoise qui a été validé par son Université en 2016. Il y a des différences, ce qui est un peu normal. Un IUT est ancré sur son territoire, les formations qui y sont dispensées sont choisies en fonction des besoins économiques de ce territoire. Les formations de Martinique et de Guadeloupe correspondent aux besoins de ces deux territoires.



**M. Eric LAMBOURDIERE** (*Adm. Prov.IUT 972*) – Au pire des cas, s’il y a des différences et que nous avons la chance de passer aujourd’hui, nous pourrions – si vous le souhaitez – faire un copié-collé.

**M. le Président Eustase JANKY** – Qui souhaite prendre la parole ? Pouvons-nous nous prononcer sur la possibilité de voter les statuts de l’IUT de la Martinique, compte tenu de la remarque de Monsieur GERARDIN ? Soit nous décidons de reporter le vote des statuts à une date ultérieure, soit nous les votons avec votre accord.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Pour la Martinique, il y a un avis du Comité technique du 25 avril 2017, un Comité technique spécial de Pôle qui n’est pas le Comité technique de l’établissement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Et ça ne vous suffit pas ?

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Non, je lis les statuts, ça ne me suffit pas. Monsieur le Président ne peut pas dire en propos liminaires que l’on va respecter les procédures et ensuite...

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vous demande quand même votre avis. Je l’avais déjà demandé. Je ne suis pas contre le fait de ne pas voter les statuts, c’est à vous de décider.

Nous allons nous prononcer sur la possibilité de voter ou non les statuts aujourd’hui.

## VOTE



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Vote des statuts de l’IUT de la Martinique | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 0         |
|  | Contre                    | 6         |
|  | Pour                      | <b>22</b> |

**Adopté à la majorité.**

**M. ???** – Vous avez dit en propos liminaires que nous respecterions les procédures. Il s’agit en l’occurrence d’une procédure à respecter.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je me suis basé sur le CTS qui a eu lieu. Il y a eu le CTS, il y a eu le Conseil de Pôle.

**M. ???** – Il y a une procédure à suivre donc...

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense qu’il n’est pas nécessaire d’en débattre autant. C’est vrai que j’ai annoncé en propos liminaires que je respecterais les critères, les différentes instances... je préfère reporter pour éviter toute discussion. Nous allons respecter la législation et reporter pour prendre en considération les remarques qui ont été faites. Ce vote se fera en même temps que celui de l’IUT de la Guadeloupe. Nous avons prévu un Conseil d’Administration dans peu de temps, un conseil relativement léger avec les statuts des deux ESPE, le dossier de l’ESPE de la Martinique, nous y ajouterons les deux IUT. Ce vote est reporté au prochain CA qui aura certainement lieu début juillet.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – ... le 26 mai. Il faudrait bien vérifier afin que les dossiers passent devant toutes les instances avant d'arriver au CA.

**M. ???** – Concernant la Guadeloupe, il sera programmé un CTS très rapidement. Un CTS est prévu dans deux semaines et un Conseil polaire début juin. Ce sera l'occasion de planifier ce point à l'ordre du jour du prochain CTS et du prochain Conseil polaire pour permettre un passage au CA du 12 juillet.

**M. le Président Eustase JANKY** – Le vote est donc reporté au CA du juillet. Je n'ai pas la date exacte mais il faudrait vous préparer pour ne pas être en retard.

**Mme Guylène AURORE** (*Adm. Prov.IUT 971*) – Compte tenu du calendrier qui vient d'être donné, si le CT se fait la semaine prochaine et que le CTS et le Conseil de Pôle se font en juin, il y a un problème. Ce sera reconduit au prochain CA puisque normalement c'est CTS, CP, CT et CA. Si le prochain CT se tient la semaine prochaine, les statuts de la Guadeloupe ne seront passés ni en CTS, ni en Conseil polaire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que les statuts sont déjà passés devant le CTS ?

**Mme Guylène AURORE** (*Adm. Prov.IUT 971*) – Non, rien. J'ai transmis au service juridique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y aura un prochain CT avant le Conseil d'Administration.

**Mme Guylène AURORE** (*Adm. Prov.IUT 971*) – Très bien.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – On peut très bien organiser des CT en urgence dans les deux jours.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis d'accord. Nous ferons un CT un peu avant le Conseil d'Administration pour faire passer les dossiers.  
Nous passons au point suivant.

## **9- VOTE SUR L'ACCREDITATION DE L'ESPE DE LA GUADELOUPE.**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Je rappelle que les dossiers ont été préparés par les écoles. Il y a eu une large discussion avec le Ministère en visio-conférence. Concernant les deux dossiers, le responsable du Ministère m'a clairement dit que les petites modifications du dossier de la Guadeloupe sont à la marge. Il n'y a pas de changement particulier, alors que le dossier de la Martinique demande encore une vraie discussion, un travail au niveau de l'ESPE, un passage devant le Conseil d'école puis devant le Conseil polaire. Ce n'est qu'après que le dossier passera devant le Conseil d'Administration.  
Monsieur TROADEC est informé, le Ministère nous a donné l'information assez tardivement. C'est la raison pour laquelle le dossier se trouve encore dans vos chemises.  
Concernant le dossier de la Guadeloupe, lors de la discussion avec le Ministère, il y a eu très peu de questions. C'est un dossier qui est passé sans difficulté. Je vous demande votre approbation sur le dossier de la Guadeloupe.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – C’est intéressant parce que la lecture des deux permet de voir que... la date de synthèse est utile parce qu’elle répond à l’équilibre entre un grand PV et un dossier raccourci. J’ai apprécié le dossier de l’ESPE Martinique – je le dis comme je le pense – au sens où il était très étayé, il faisait apparaître les éléments de bilan, des éléments de perspectives. Contrairement à l’avis du Ministère, je remarque que les articulations avec les trois équipes de recherches sont intéressantes plutôt qu’avec une seule, même si on sait que l’ESPE de Guadeloupe a le bonheur d’avoir un centre de recherches en son sein. C’aurait été utile d’avoir Madame la Directrice de l’ESPE pour discuter. Grosso modo, je vois le triptyque « coopération entre Université, Académie et ESPE » qui est relativement peu fourni du côté académique pour la Martinique mais très fourni du point de vue rapports aux Pôles, rapports aux autres équipes. Du côté Guadeloupe, je vois que la coopération est plus fournie entre Académie et ESPE qu’avec nos propres... ça pousse à une réflexion sur « comment mieux mutualiser – surtout si on développe la partie L3 d’accès, de pré-access aux ESPE – les recherches, les enseignements et les enseignants dans la dynamique des ESPE et de leur rôle à venir croissant dans la formation initiale et continue ? » Voilà les remarques que j’ai à faire d’où l’intérêt d’avoir des dossiers complets. Du coup, je suis un peu sur ma faim pour le côté Guadeloupe.

**M. le Président Eustase JANKY** – Les gens avec qui nous avons eu la visio-conférence préparent pour le passage devant le CNESER. Ils savent exactement ce que le CNESER attend des dossiers qu’on leur présente. Ils ont donc orienté en ce sens. Effectivement, chacun de nous peut avoir une lecture différente mais il faut savoir que si le CNESER ne valide pas ces dossiers, nous serons embêtés. Toutes les informations données par le Ministère, le sont dans le but de favoriser le passage devant le CNESER. Bien évidemment il y a certainement des questions à se poser mais nous n’avons pas vraiment la main. D’autres questions ?

**M. Camille GALAP** (Recteur de la Guadeloupe) – L’articulation entre l’Université, l’ESPE et l’Académie est fondamentale. Il est important pour les membres du CA et au-delà, l’ensemble des instances universitaires des Pôles Guadeloupe et Martinique que la réflexion sur l’offre de formations à venir pour la prochaine campagne – puisqu’il y a un décalage dans le temps entre les dossiers d’accréditation des ESPE et le reste de l’offre de formation – soit intégrée pour que l’on trouve une bonne articulation entre les différentes composantes de chaque Pôle et les ESPE de Guadeloupe et de Martinique. Il est très important, dans le cadre de la pré-professionnalisation des étudiants, notamment ceux qui se destinent à l’enseignement que ce soit sur le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> degré, que nous intégrions ces aspects pour qu’il y ait une vraie dynamique enclenchée sur chaque territoire. Je voulais le signaler puisque comme la décision a été prise – conformément à la demande du Ministère – de reporter la validation de l’ensemble de l’offre de formations notamment sur l’offre Licences et Master, il faut absolument – je rebondis sur ce que disait Monsieur GERARDIN sur l’aspect formation continue également – qu’il y ait cette articulation. Ça n’apparaît peut-être pas dans les documents que vous avez présentés aujourd’hui dans le cadre du CA. En tout cas sur le dossier d’accréditation finalisé, les éléments sont annexés sur la stratégie qui va au-delà de ce qui est mentionné aujourd’hui.

**M. le Président Eustase JANKY** – C’est un peu dommage, je pensais que la Directrice de l’école serait là, mais elle n’a pas pu venir. Nous passons au vote sur le dossier de l’ESPE Guadeloupe ?

**VOTE**



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation du dossier de l’ESPE de Guadeloupe | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 1         |
|  | Contre                    | 0         |
|  | Pour                      | <b>27</b> |

**Adopté à l'unanimité moins une abstention.**

## **10- APPROBATION DES REPRESENTANTS DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION UA/GBH.**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez dans votre dossier les propositions que nous faisons au Conseil d'Administration. Dans ce Conseil, il y a quatre représentants de GBH et huit de l'UA.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je suis très heureuse que cette Fondation existe et continue. Je pense qu'elle est très, très, très importante pour notre établissement, pour nos étudiants et pour toutes les actions qui sont faites ensemble. Madame CAZIMIR faisait le lien et maintenant on ne voit plus personne. C'est vrai que c'est une nouvelle équipe mais n'y aurait-il pas quelqu'un qui serait au courant et qui pourrait continuer à faire le passage de relais ? Ce n'est pas moi qui fais les choix mais avoir quelqu'un qui connaît bien les dossiers serait simplement une façon de préserver la continuité. Je pose la question parce que je ne vois pas son nom. Je découvre que la RA de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines fait partie de cette composition. Je ne le savais pas du tout.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est vrai que beaucoup d'entre vous étaient nouveaux en arrivant ici. Vous avez été nouveaux, vous avez appris à travailler et à échanger. On en apprend tous les jours. Je pense que les nouveaux membres du Conseil d'Administration vont apprendre et évolueront avec ce Conseil. En dehors de cela, nous avons Monsieur SAFFACHE qui est à l'origine de cette Fondation et qui en fait partie. Je pense que si nous avons besoin de certaines informations, il sera de notre côté. Madame CAZIMIR est également là même si elle ne fait pas partie du Conseil d'Administration, nos relations sont excellentes. Il n'y a pas de problème dans la transmission, nous pouvons toujours revenir vers elle pour avoir quelques informations.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*VIP Pôle 972*) – J'aurais voulu savoir comment sont choisis les membres de cette Fondation.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Serait-il possible d'avoir communication des statuts de la Fondation notamment pour les nouveaux administrateurs ?

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est le Président qui fait le choix des membres en mettant des gens de la Martinique et de la Guadeloupe. Concernant les statuts, il est possible de vous les remettre, il suffit de vous rapprocher de Monsieur AUDEBERT.

**Mme Laura-Line CASSIN** (*Directrice du Cabinet du Président*) – Je voudrais souligner que ce sont d'anciens statuts. Nous n'avons pas de statuts actualisés parce que la Fondation a pris fin cette année. Il nous fallait transmettre des noms à GBH pour mettre en place ces statuts et par là-même la Fondation. Dès que ce sera fait, nous vous transmettrons les nouveaux qui seront proposés par GBH.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – J'entends bien mais par curiosité...

**Mme Laura-Line CASSIN** (*Directrice du Cabinet du Président*) – Nous pouvons vous transmettre les anciens statuts.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions ou des remarques ? Le cas échéant, nous passons au vote.

VOTE

VOTE



|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| <b>APPROBATION DES REPRESENTANTS DE<br/>L'UNIVERSITE DES ANTILLES AU SEIN DU<br/>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION<br/>UA/GBH.</b> | Ne prend pas part au vote | 0         |
|   | Abstention                | 1         |
|   | Contre                    | 0         |
|   | Pour                      | <b>27</b> |

**Voté à l'unanimité moins deux abstentions.**

**Mme Aurélie NELLA** (*CTM 972*) – Est-ce un choix que de ne pas désigner les V/P des Pôles respectifs ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, c'est le choix du Président.

## 11- CAMPAGNE 2017.

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Concernant la campagne 2017, le CAC a donné son avis. Je vais maintenant vous demander votre approbation sur le choix du Conseil Académique. Pour ce qui est des postes demandés au recrutement, il y avait pour :

- l'ESPE Guadeloupe : Sciences du langage et Sciences de l'éducation,
- DPLSH : Langues et Littérature française,
- IUT Guadeloupe : Sciences de Gestion, Neurosciences, Biochimie et Biologie, Sciences de l'Information et de la Communication. Ce sont trois postes.
- SJE Guadeloupe : Droit privé et Sciences criminelles, Droit public et Sciences politiques

Pour les Sciences exactes et naturelles de Guadeloupe, il y a eu six postes Energie, Génie des procédés mécaniques, Génie mécanique, Energies génie des procédés mécaniques, Génie mécanique, Biologie des populations et écologie biologie des organismes, Structures des évolutions de la terre et des autres planètes, Chimie théorique, Physique analytique, Chimie des matériaux, Chimie organique minérale industrielle et Chimie matérielle.

C'est la demande du Pôle Guadeloupe. Je pense qu'il vaut mieux voter par pôle, c'est plus facile que de voter l'ensemble. Je vous laisse la possibilité de prendre lecture de ce tableau avant de passer au vote.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Une remarque par rapport à la Faculté des Lettres et Sciences humaines et le poste Sciences de l'Information et de la Communication de MCF, pour lequel il est indiqué que le laboratoire d'Arcueil et le CRPLC... je ne souhaite pas du tout que ça bloque un vote puisque, comme on le disait tout à l'heure, nous sommes face à un département en souffrance qui attend désespérément que des enseignants titulaires puissent être recrutés. Mais il y a ce petit élément.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous reviendrons tout à l'heure sur le Pôle Martinique. Sur le Pôle Guadeloupe, il n'y a pas de remarques ?

## VOTE



|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| Approbation de la campagne 2017 – pôle Guadeloupe - | Ne prend pas part au vote | 0         |
|   | Abstention                | 0         |
|   | Contre                    | 1         |
|   | Pour                      | <b>27</b> |

**Adopté à l'unanimité moins 1 voix.**

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Je peux motiver, je vous laisserai un papier. Dès lors que ça n'a pas été examiné en CTS avant le Conseil de Pôle et dès lors que ce n'est pas examiné en CT avant le CA, ça me pose un souci, raison pour laquelle je vote contre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous passons au Pôle Martinique.

- L'ESPE Martinique a demandé un poste Psychologie, Sciences de l'éducation
- LSH a demandé : Langues et littérature française, Sciences de l'Information et de la Communication, Langues et Littérature française Littérature comparée, Langues et Littérature anglaise et anglo-saxonne, architecture arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, Littérature comparée, Langue et Littérature romanes, Espagnol, Sciences de l'Information et de la Communication, Culture et Langues régionales créoles.
- Fac de droit : Droit privé et Sciences criminelles, Sciences économiques mathématiques appliqués et Droit public.
- Le DSI biologie cellulaire physiologie.

Ce sont les postes demandés au recrutement pour le Pôle de la Martinique. Y a-t-il des remarques ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je me permettrais de faire remarquer – je ne souhaite pas du tout que cela empêche le vote – que les recrutements n'ont pu être faits pour le Département des Sciences de l'Education et de la Formation qui est en très grande souffrance. En effet, ça fait un moment qu'ils attendent des postes à cause de ce qui est arrivé à notre établissement.

**M. Serge COLOT** (*MCF 972*) – Je rappelle ici une intervention que j'ai déjà faite sur ce même sujet en Conseil de Pôle à savoir que parmi les postes proposés par la Faculté des Lettres, il y a deux postes :

- le poste MCF 046 en Sciences de l'Information et de la Communication,
- le poste MCF 0233 en Langues et Cultures régionales

Ce sont des postes qui n'ont pas été approuvés au niveau du département et du Conseil d'UFR et qui pourtant sont remontés au niveau des instances. Personnellement, je suis à cheval sur deux sections (07 et 73) Sciences du langage et Langues et Cultures régionales. Je fais partie du département qui regroupe la filière LCR, de mémoire je n'ai jamais été consulté sur la publication du poste de LCR. En réalité, ce poste a été proposé en Conseil d'UFR le 20 octobre, il a été renvoyé au niveau du Département car il ne revêtait pas l'avis du Département ; de même que le poste de Sciences de l'Information et de la Communication. Aucun des deux ne revêtait l'avis du département, pourtant ils étaient arrivés en Conseil d'UFR qui l'a fait remarquer et qui les a renvoyés pour avis aux deux départements, surtout pour que ceux-ci produisent l'avis des membres des départements respectifs. Ce qui n'a pas été fait parce que lors du Conseil suivant qui s'est tenu le 27 octobre, les conditions n'étaient toujours pas réunies pour que collégialement les membres de ces deux départements se prononcent sur la validation de ces deux postes.

En réalité, moi membre du Département ICEFI auquel les LCR sont rattachés, nous avons reçu en date du 24 octobre – donc entre ces deux Conseils – un simple mail de Madame la Directrice de Département qui ne nous demandait pas notre avis mais qui nous demandait de passer signer les documents. Ce n'est ni une procédure collégiale ni une demande d'avis aux membres du Département. Quand on vient avec un projet ficelé qui émane de deux collègues et que l'on demande aux autres collègues de passer signer, ça ne s'appelle pas collégialité, ça ne s'appelle pas donner un avis. C'est quand même repassé au Conseil d'UFR qui a accepté de voter pour ne pas retarder les postes, le vote s'est soldé par quatre membres pour et quatre contre. On ne peut donc pas considérer que ces deux postes ont été validés en Conseil d'UFR. Ils ont bel et bien été transmis aux instances pour suite à donner. Je ne sais pas si c'est une maladresse ou un glissement de langage mais lors du dernier Conseil de Pôle nous avons un document qui laissait penser que tous les postes de la Faculté des Lettres avaient été approuvés et validés, ce qui manifestement n'était pas le cas. J'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet puisque nous avons la chance d'avoir Madame le Doyen de la Faculté ici.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** – Je vais vous donner toutes les explications que je suis en mesure de vous donner. Les PV qui accompagnent les documents ont été transmis en même temps. J'ai compris qu'il y avait une difficulté qui a été évoquée lors du dernier Conseil de Pôle. Je ne pouvais malheureusement pas être présente parce que j'organisais un colloque à ce moment-là. J'ai été fort surprise d'apprendre qu'il y a eu un doute sur ce qui avait été fait au sein du Conseil de la Faculté des Lettres et Sciences humaines parce que ces postes ont été demandés depuis plusieurs mois. Les premiers choix ont été faits et votés par le Conseil, plusieurs mois après l'établissement nous a demandé si nous reconfirmions nos demandes de postes. Il y a donc eu un nouveau vote du Conseil de la Faculté pour reconfirmer toutes les demandes qui avaient été faites. Beaucoup de postes n'ont pas pu être pourvus à cause des difficultés de l'Université. Nous pensions malheureusement qu'il y aurait des « fils de l'eau » depuis le début de l'année universitaire. Je sais que c'est compliqué, jusqu'ici notre Université ne l'a pas fait mais je tiens absolument à dire de manière catégorique qu'il y a, à mon sens... nous avons réécrit à l'administration à tous les niveaux que ce soit au Pôle ou à l'établissement pour dire qu'il n'y a aucune difficulté. Il ne faut pas confondre... je ne sais pas ce qui s'est passé ensuite dans les instances, quel est le document qui a été regardé mais il y a bien eu deux votes. Il y a eu un 1<sup>er</sup> vote de Conseil au début de l'année qui a été validé puis il y a eu une demande d'un établissement de reconfirmer les votes. C'est au moment de la reconfirmation du vote qu'il y a eu du 100%. Les membres ont reconfirmé leur vote mais ne l'ont pas changé. C'est la 1<sup>ère</sup> chose, je souhaiterais que ce soit clair.

Le Conseil avait demandé très clairement que les différents PV accompagnent les documents lorsque ceux-ci remonteraient à l'administration, ceci pour que les choses soient très claires. En effet, le Conseil essaie actuellement d'être plus vigilant par rapport à certaines pratiques qui pouvaient avoir usage jusqu'ici. Il essaie d'uniformiser les demandes et les remontées qui sont faites en demandant aux collègues des choses plus clarifiées, ce qui explique les va-et-vient. Je n'ai pas toujours le détail des ces va-et-vient, étant au Conseil nous ne voyons les éléments qu'au moment où ils nous sont fournis. Il y a eu des demandes formulées par le Conseil pour que les choses soient plus claires et nous l'espérons, plus collégiales. En tout état de cause

nous avons eu les documents, une fois que nous les avons eus, les collègues s'étaient décidés en leur âme et conscience.

Pour l'un des votes auquel vous faites allusion, il y avait eu quatre voix pour et quatre contre. La question qui avait été posée était : « Est-ce que dans ce cas, la voix du Doyen est prépondérante ou pas ? » Nous avons demandé et n'avons pas eu de réponse très précise sur ce point. A ce moment-là, il nous a été dit qu'il était urgent d'envoyer parce que l'on croyait qu'il y aurait le fil de l'eau. Nous ne souhaitons pas bloquer pour ces départements qui ont des difficultés, qui n'ont pas de collègues. Nous avons donc fait remonter – c'est ce que vous avez expliqué Monsieur COLOT – l'état des votes tel quel puis c'est passé dans les différentes instances. Je tiens à affirmer qu'au niveau du conseil, tout s'est fait dans la plus grande légalité. Par contre, s'il y a eu des quiproquos ou s'il a manqué des documents, c'est autre chose. De notre côté, nous les avons transmis.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je voudrais intervenir non pas sur le dossier en lui-même mais globalement. Je voudrais vraiment que lorsqu'un dossier arrive au niveau du Conseil d'Administration, que toutes les premières instances l'aient validé... validé ou pas mais que les choses soient claires, ce qui revient à dire après discussion au niveau du Département. J'insiste beaucoup là-dessus. Il faut également que les choses soient très claires au niveau du Conseil d'UFR – je rappelle que nous sommes au niveau du recrutement « au fil de l'eau » – qu'il y ait vraiment au niveau du Conseil d'UFR une large discussion pour arriver à un consensus, qu'il y ait aussi un consensus au niveau du Pôle pour que ce ne soit pas nous, au niveau des instances universitaires centrales qui ayons à prendre la décision. Si ce travail n'est pas fait, c'est un peu dommage dans la mesure où on dit qu'il faut qu'il y ait une certaine autonomie des Pôles, ce serait dommage de demander aux instances centrales de prendre la décision.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je ne sais pas comment entendre la formulation « le travail n'est pas fait ». Pour ma part, en tant que Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, je suis désolée mais le travail a été fait. Il a été demandé que les choses soient faites de manière plus claire parce que nous nous sommes rendu compte dans les derniers mois que certains départements avaient des habitudes. Pour cette raison, il a été demandé qu'il y ait le document indiquant que l'ensemble des collègues a été prévenu. Est-ce que tout le monde est venu...? Ce travail a été fait pour essayer de clarifier les choses par rapport à des pratiques antérieures. Tout n'est peut-être pas encore tout à fait parfait. En tout cas, ce travail a été fait pour demander cette clarification. Le Conseil a justement refusé de statuer la première fois parce qu'il n'avait pas d'éléments lui permettant de voir si ces réunions s'étaient tenues.

**M. Serge COLOT** (*MCF 972*) – Je souhaitais rebondir sur ce que vient de dire Madame le DOYEN. Pour que les choses soient très claires, à titre personnel je n'ai absolument rien contre la publication de ces postes, encore moins concernant le poste de LCR, je suis le premier à reconnaître que c'est une filière en souffrance qui a cruellement besoin de ce poste. Le problème c'est qu'en amont, il y a deux collègues maximum qui ont décidé dans leur coin un vivier, un profil et qui depuis cherchent à l'imposer à tous les étages. Le pire c'est que ce profil qui est défini ne répond strictement à aucun besoin identifié dans la filière. On veut nous imposer un poste avec un profil qui n'a absolument pas lieu d'être et que l'on ne peut pas nourrir par rapport aux enseignements dispensés ni dans la maquette actuelle, ni dans la future. On nous propose pour ce poste un profil « Transmission de l'éducation, transmission des croyances et des modèles religieux en société créole. » Quand je me réfère à la prochaine maquette qui doit être accréditée – ce sont pourtant les mêmes personnes qui l'ont faite – il y a potentiellement un seul cours de licence qui correspond à ce profil. Ce cours se situe en semestre 5, avec un total de 22 HETD. Paradoxalement, nous avons 145h00 HETD d'enseignement en littérature créole orale et écrite ce qui correspond à un profil de poste qui existait déjà en LCR et qui a été donné au DPLSH. Nous avons 145h00 avec un profil précis qui peut être complété puisque nous ne sommes pas loin des 192h00 statutaires de MCF mais on préfère faire l'impasse sur ce profil dont on a cruellement besoin et mettre un autre profil alors que dans la prochaine maquette on n'a pas de quoi remplir un service d'enseignement avec ce profil. C'est là où ça me gêne.



**M. le Président Eustase JANKY** – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Pour répondre à votre intervention sur la nécessité pour les Conseils de se prononcer en amont avant que les éléments n'arrivent au niveau du Conseil d'Administration, je vous confirme que le Conseil de Pôle s'est prononcé sur la liste des postes, singulièrement sur ce poste qui a été débattu par Monsieur COLOT qui fait partie du Conseil de Pôle. Il y a un travail qui a été fait et une décision qui a été prise, également au niveau du CAC que vous présidez. Il y a un débat qui a été mené et qui a amené le CAC à se positionner. Le document qui arrive à vous est passé par toutes les instances, a été évalué et longuement débattu. Il y a des élus du CAC notamment du Conseil scientifique, Monsieur LETANG qui fait partie de ce Département et qui m'a transmis une note relative à ce poste qui a été débattu et à la mise en recrutement sur ce support de poste 233. Je vais vous donner les éléments qu'il m'a transmis parce qu'il me semble important de comprendre ce qui se passe sur le Pôle notamment pour ce poste : *« L'emploi MCF 233 est un emploi de la filière créole de l'ICEFI (Institut Caribéen d'Etudes Francophones et Interculturelles). C'est à l'origine un poste de la filière créole profilé 7<sup>ème</sup> section sens du langage que le Département ICEFI a souhaité – suite au départ en retraite, il y a deux ans, de sa titulaire – reprofiler en 73<sup>ème</sup> section culture et langues régionales créole pour le recrutement d'un spécialiste de l'éducation et de la transmission culturelle en société créole. Ce qui motive ce reprofilage, c'est l'importance que sont appelées à prendre les études créoles au sein de l'ICEFI, du fait de l'ouverture prochaine du Master en ligne Etudes créoles. Il y a un précédent à l'ICEFI à savoir le Master Français Langues étrangères dont la mise en ligne il y a quelques années a permis une croissance exponentielle du nombre des inscrits ; plus de 150 étudiants d'une vingtaine de nationalités sont attendus en Master FLE à la rentrée prochaine. Le renforcement des enseignants de la filière créole que permettra cet emploi qui n'est toutefois – insistons-y – que le renouvellement d'un poste déjà affecté à la filière créole, est d'autant plus indispensable qu'est advenu il y a peu l'agrégation de créole, plus précisément l'agrégation Langues de France option créole laquelle ouvre après le CAPES et le CRPE de créole des perspectives supplémentaires d'emploi pour nos étudiants. Par ailleurs, le renforcement de la filière créole est également une nécessité de politique culturelle voire de politique tout court tant la langue et la culture créole participent à la définition même de nos communautés martiniquaises et guadeloupéenne. »*

Je tenais à vous apporter cet élément d'information que m'a transmis Monsieur LETANG.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous ne reviendrons pas sur les décisions du CAC mais je profiterai pour faire quelques remarques. Nous voulons de la transparence, nous avons quelques problèmes avec les Commissaires aux Comptes qui ont émis des réserves sur la certification de nos comptes en tenant compte des heures complémentaires. L'objectif de l'Université est de s'engager sur une amélioration du fonctionnement. Cette amélioration passe par les différentes instances, elle passe d'abord par les Départements. Il faut qu'il y ait une vraie discussion au niveau des Départements, vous avez le temps de le faire. Cette discussion doit avoir lieu au niveau du Conseil de l'UFR et au Conseil de Pôle. Vous en avez aussi le temps. Je serai extrêmement vigilant sur la corrélation entre la Formation et la Recherche. Il faut savoir que même s'il y a des Maitres de conférence qui n'établissent pas toutes leurs formations, tous leurs enseignements sur leurs recherches, ce sont des Maitres de conférences qui sont des Professeurs en devenir. Quand on est Professeur, la majorité de nos cours est issue de nos recherches ce qui signifie que dès la nomination d'un Maitre de conférences, il faut que son projet de recherches soit en corrélation avec son enseignement, celui qu'il dispensera aux étudiants. Un poste qui arrivera à notre niveau et pour lequel je ne verrai pas la corrélation entre la Formation et la Recherche, amènera des discussions. Je ne parle pas de ce poste, je parle globalement. J'en profite pour faire le point. Il y aura des soucis parce que nous voulons réduire les heures complémentaires, on ne peut pas mettre des gens sur un projet de recherches sans qu'ils ne soient sur le projet de l'enseignement. Si quelqu'un veut rester sur un projet de recherches, il ne faut que cette

personne soit enseignant-chercheur mais chercheur dans un organisme. A l'Université nous avons des enseignants chercheurs ce qui revient à dire qu'il faut s'occuper également des heures complémentaires. On ne prendra pas un enseignant parce qu'il fait de la recherche dans un domaine et payer d'autres collègues pour dispenser les cours. Soyez vigilants au niveau des Départements, à tous les niveaux pour que nous n'ayons pas de problème au niveau des instances centrales. Je le dis ouvertement aujourd'hui en vous demandant de diffuser l'information au niveau de vos départements, au niveau des composantes afin que ce type d'anomalie ne se produise pas.

Nous sommes donc dans cette dynamique de réduire les heures complémentaires, c'est une demande de notre tutelle. Nous nous sommes engagés à le faire. Je n'accepterai jamais qu'un poste soit profilé Recherche sans enseignement derrière ou l'inverse. Je ne parle pas de ce poste mais j'en ai profité pour donner l'information.

**M. Olivier PORTECOP** (BIATSS 972) – Monsieur le Président, vous avez précisé un cadre qui en l'espèce, au vu de ce qu'a dit Monsieur COLOT, nous permet d'examiner cette affaire sous l'angle du profil. Il me semble que les arguments qui nous ont été délivrés sur les volumes horaires qui resteraient à combler par la spécialité associée au poste iraient à l'encontre de ces recommandations. C'est la raison pour laquelle, au Conseil de Pôle, je me suis personnellement opposé à cette publication de poste tant que ne seraient pas pris en compte les éléments qui nous sont fournis par Monsieur COLOT et qui me semblent éminemment importants, au vu des grands enjeux sur les accréditations et l'optimisation de nos finances. Nous le verrons peut-être à la fin du Conseil quand nous parlerons des affaires financières.

**M. Serge COLOT** (MCF 972) – En réalité, je ne suis pas du tout en contradiction avec les propos tenus par Madame la V/P Pôle puisque je souscris totalement à l'argumentaire selon lequel nous avons dans cette filière un besoin crucial de ce poste. Là-dessus, nous sommes totalement d'accord. Ce sur quoi je tenais à attirer l'attention c'est la procédure qui dès le départ est totalement anti-collégiale et le fait que le profil proposé ne corresponde pas à une demande identifiée. Je ne suis pas dans l'optique de bloquer un poste. Ce n'est pas l'objectif, je n'ai rien contre le fait que l'on puisse publier ce poste mais il faudrait que l'on puisse un jour se poser et prendre le temps de réfléchir au profil des postes que nous envoyons pour avis aux différentes instances et que cela ne se passe pas en petit comité sans que tous les membres du département ne soient clairement informés et associés à la démarche. Je ne suis pas dans une démarche d'opposition contrairement à ce qui a pu être diffusé y compris dans les médias. Ce matin encore, j'ai vu un article dans le France-Antilles qui repose sur des aberrations, je tiens à m'opposer à ce genre de pratiques destinées à faire pression sur les membres du CA en faisant croire que le CA veut la mort du LCR. Je ne souhaite pas que l'on bloque ce poste mais que l'on rééquilibre les choses.

**M. le Président Eustase JANKY** – Une dernière question avant de passer au vote.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – C'était pour continuer à répondre aux différents collègues et réaffirmer ce que j'ai déjà dit. Je suis heureuse d'entendre dire par tout le monde que le poste est absolument nécessaire. Ce Département, particulièrement cette filière en a absolument besoin ne serait-ce que pour réduire le nombre d'heures complémentaires parce que quand on ne peut pas recruter, ces heures augmentent. Nous attendons des postes depuis fort longtemps dans différentes disciplines, ça fait augmenter les heures et la difficulté de travail ce qui peut avoir des conséquences. On a quelquefois des difficultés à trouver des consensus parce qu'il y a aussi une pression, une difficulté de travail au quotidien. Je tiens également à réaffirmer le fait que tout a été fait de la part du Conseil pour que les choses se fassent dans la légalité – je répète que c'est la raison pour laquelle le Conseil avait refusé – et se fassent en demandant les mêmes pièces pour l'ensemble des Départements et essayer de faire en sorte que désormais les process soient les mêmes pour tout le monde et que les dossiers suivent leur chemin, arrivent dans les différents conseils. J'entends bien qu'il y a eu des divergences au sein de ce Département, j'entends attirer l'attention du Conseil sur le fait que la procédure a été très claire, a été légale

et a suivi son cours tout à fait normalement. Qu'il y ait des divergences sur les profils ou autre, ce sont des choses qui arrivent malheureusement très régulièrement. Vous pensez bien qu'une personne qui sera recrutée ne fera pas que 20h00 de cours, la plupart d'entre nous sommes recrutés avec une spécialité mais nous ne faisons pas nos 192 heures uniquement dans notre spécialité. Il y a beaucoup d'autre chose.

Nous avons voté tout à l'heure pour la Guadeloupe, il n'y a pas de profil et ça ne nous a pas empêché de voter. Il y a un profil qui résume quelque chose mais qui ne peut pas tout dire.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971)** – Ma question porte sur le poste n°13 intitulé « CNU Biologie cellulaire physiologie » et je vois que le Laboratoire d'accueil c'est GEODE. Est-ce un laboratoire de biologie ? Il y a sans doute une explication logique, ce n'est pas une question malicieuse.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle)** – L'intitulé est restrictif. Il s'agit de l'équipe d'accueil EA 929 qui comprend GEODE (géographie), AIHP (histoire) et Biosphère (Sciences expérimentales).

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous pouvons passer au vote ?

## VOTE



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation de la campagne 2017 – pôle Martinique<br>- | Ne prend pas part au vote | 0         |
|  | Abstention                | 0         |
|  | Contre                    | 1         |
|  | Pour                      | <b>27</b> |

**Adopté à l'unanimité moins une voix.**

## 12- POINT D'INFORMATION SUR LES REGIMES INDEMNITAIRES DES BIATSS.

**Mme Brigitte VEFOUR-ACHEEN (DRH)** – Concernant le point sur le régime indemnitaire des personnels administratifs BIATSS, l'université des Antilles et de la Guyane s'était engagée dans un processus d'harmonisation en 2014 passant au taux 4.5, dans l'harmonisation entre les trois filières AENES (Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur), les ITRF (Ingénieur et Technicien de Recherches et de Formation) et les Personnels de la BU (Bibliothèque) sur les niveaux indemnitaires perçus par les agents de corps comparables. Sous cette nouvelle mandature, le Président s'était engagé à faire évoluer ce taux d'harmonisation de 4.5 au taux 6. Ce sera présenté pour avis consultatif au CT du 26 mai prochain, puis au CA pour validation. Les montants indemnitaires seront proposés par catégories, par corps, tout en respectant le plafond indemnitaire réglementaire. Par rapport à la mise en place de RIFSEEP, certains corps ne pourront pas évoluer jusqu'au taux 6 car ils sont déjà au plafond réglementaire. Il y aura un effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les corps pouvant atteindre le plafond. Pour les autres corps qui ne peuvent pas passer au taux 6, ils le seront à partir de la mise en place du RIFSEEP soit septembre 2017 puisque les décrets sont sortis en mars 2017 avec application au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, il y aura la mise en place du régime indemnitaire de suggestion... de l'expertise de l'engagement de la Fonction publique qui a vu le jour depuis 2014 (le RIFSEEP) sorti par décret en 2015 et mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous forme de substitution IFSE (Indemnité Forfaitaire de Substitution et de d'Expertise). Dans les mois à venir, il y aura la mise en place d'un groupe de travail pour présenter l'ensemble des suggestions et un avis consultatif au Comité technique (prochain CT de septembre prochain) et au CA.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions ?

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – Madame VEFOUR a parlé de corps bloqué jusqu'en septembre. Pouvez-vous indiquer les corps concernés ?

**Mme Brigitte VEFOUR-ACHEEN** (DRH) – C'est le corps des ASI et des TEC. Quand on a mis en place l'harmonisation au taux 4.5, ce sont des agents qui ont des plafonds réglementaires fixés par décret, on ne peut pas aller au-delà parce que l'ensemble des agents de cette catégorie... pour l'instant, nous utilisons l'art L352.3 pour le paiement car ils sont pratiquement tous plafonnés au taux 3 qui est le taux plafond de ce corps y compris les ASI. Il n'est pas possible de donner à ces corps la possibilité d'aller jusqu'au taux 6, en tout cas ça ne peut se faire avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ça se fera à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au vu du décret qui vient de sortir. Si on met en place le RIFSEEP, ils pourront bénéficier puisque le plafond a été augmenté à compter de cette date.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (Conseil Régional 971) – Nous savons tous que le RIFSEEP est obligatoire et qu'il génère forcément une augmentation des coûts, je voudrais connaître l'incidence en termes de montants et de pourcentage par rapport à la masse salariale d'aujourd'hui.

**Mme Brigitte VEFOUR-ACHEEN** (DRH) – Le RIFSEEP est transféré pour chaque agent, à montant constant. C'est la raison pour laquelle nous faisons d'abord la revalorisation au taux 6 pour un coût de 330 000 euros environ qui ont été provisionnés. Nous avons la possibilité de le faire au niveau de notre masse salariale. Puis nous allons basculer au RIFSEEP, le basculement se fera à montant constant par rapport à cela.

**M. Bruno HARAL** (BIATSS 971) – Madame la DRH a répondu à la question que je souhaitais poser. Je voulais savoir si la revalorisation du régime indemnitaire au taux 6 se ferait avant le passage au RIFSEEP.

**Mme Brigitte VEFOUR-ACHEEN** (DRH) – Il est préférable de faire la revalorisation dans un premier temps parce qu'une fois passé au RIFSEEP, ce sera un peu plus compliqué. Pour ceux qui peuvent y prétendre par rapport au plafond réglementaire, ce sera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août. Pour les ASI et les TEC, on essaiera de faire la revalorisation avant le passage en RIFSEEP mais à compter du 1<sup>er</sup> septembre, l'adhésion de ce corps au RIFSEEP ne pouvant se faire qu'à compter de cette date. Ils n'auront donc pas la revalorisation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août mais ce sera débattu pour avis lors du prochain CT prochain. Je ne rentrerai pas dans les détails, je donnerai la primeur à cette instance.

**M. Michel GEOFFROY** (V/P CA) – Y a-t-il des questions sur ce point ? Non ? Nous avançons.

### **13- POINT D'INFORMATION SUR LE BILAN SOCIAL DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES.**

---

**Mme Brigitte VEFOUR-ACHEEN** (DRH) – Le bilan social remonte à 2010. Le retard pris dans la réalisation des bilans 2011 à 2015 a été explicité à plusieurs reprises lors des différents Comités techniques de l'année 2016. Plusieurs raisons ont été évoquées :

- L'absence d'un système d'informations performant : à ce jour la Direction des Ressources Humaines n'est pas dotée d'un outil d'exploitation fiable qui permettrait d'effectuer des requêtes ou d'éditer en temps réel les informations nécessaires. Les agents travaillent avec le logiciel EXCEL c'est-à-dire que ce sont des copié-collé de données qu'il faut traiter, ce qui ne permet pas d'être dans les temps pour pouvoir fournir des informations fiables.

- La non-fiabilisation des données : ce sont des données qui sont exploitables et issues du logiciel ARPEGE. C'est un logiciel fourni par l'AMUE (Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements Publics) pour la gestion des personnels titulaires et contractuels. Aujourd'hui, cet outil ne répond pas aux besoins en matière de gestion des ressources humaines car les données ne sont pas fiables. Nous avons contacté l'AMUE afin de faire une opération de formation pour l'ensemble des personnels, pour fiabiliser cet outil et pouvoir transférer l'ensemble des données pour le déploiement de SIAM, un outil qui est déjà déployé dans les autres universités. Nous faisons partie de la dernière vague de déploiement prévue pour 2020 ce qui nous laisse du temps entre 2017 et 2019 pour fiabiliser toutes les données et pouvoir faire le basculement. A partir de la fiabilisation, il sera possible de faire des requêtes. Aujourd'hui, il est impossible même en faisant des extractions – nous en avons fait il y a une huitaine de jours avec la préfiguratrice de la Direction des Systèmes d'Information – d'avoir des données. En sortant une requête aujourd'hui et une autre huit jours après, nous avons des éléments qui ne concordent pas. Nous sommes donc obligés de continuer à travailler avec l'outil Excel.

- Nous avons un agent, un cadre A qui travaille depuis 2011 sur le pilotage de la masse salariale. Ce cadre qui est affecté travaille également sur d'autres domaines tels que la cellule de paie. Il a travaillé également sur la scission des Pôles pour le transfert des éléments de paie. En raison de l'absence pendant plus d'un an du coordonateur de paie pour raisons de santé, cet agent a dû prendre en charge la cellule paie. Il faut aussi noter que les deux agents antérieurement affectés à la paie et qui sont à l'agence comptable n'ont pas été remplacés. Tous ces éléments font que cet agent commence à travailler sur le bilan, interrompt pour revenir sur des dossiers qu'il a à charge etc. L'écriture du bilan 2015 est actuellement à la lecture et à la correction. L'agent a entamé le bilan de 2016, au vu des informations et des points d'étape, une finalisation de ces deux documents est prévue pour une présentation au Comité technique de juillet 2017.

**M. Michel GEOFFROY** (V/P CA) – Merci beaucoup. Des commentaires, des questions ? Monsieur PORTECOP, Madame KIMBOO, Monsieur GERARDIN et Monsieur CALIF.

**M. Olivier PORTECOP** (BIATSS 972) – Je me ferai l'avocat d'un logiciel. Ayant été à l'origine de sa mise en œuvre il y a quelques années, je peux vous dire qu'un logiciel comme ARPEGE fonctionne. Beaucoup d'universités l'utilisent, peut-être même une écrasante majorité. Chaque fois que nous abordons ce type de problématique, il nous faut avoir en tête qu'au-delà de l'outil, il y a l'utilisation que l'on en fait. Clairement, notre établissement a des marges de progression sur sa façon d'utiliser les outils, sur l'organisation de ses processus d'utilisation des outils. Toute donnée que l'on souhaiterait extraire et mettre à disposition à partir de ces outils devra être produite dans le cadre d'une attention d'un processus qui amène à ce qu'elle soit correcte. C'est pour cela que j'attire votre attention sur la nécessité pour nous de travailler sur l'organisationnel, sur les ressources humaines à affecter à l'utilisation de ces outils, sur le renforcement de formations. Pendant trop longtemps notre établissement a pu se cacher derrière un système d'informations que l'on n'imaginait pas fiable à cause d'un logiciel qui ne serait pas fiable. C'est nous qui avons des marges de progression à entamer.

**Mme Karine KIMBOO** (BIATSS 972) – J'ai deux observations :

- Vous êtes en train de préparer le bilan social 2016. Quelle est l'articulation avec le bilan social que vous êtes en train de préparer, celui qui émanera des Pôles puisque c'est aussi une des compétences des Pôles ?

- Quels sont les outils qui seront mis à disposition des Pôles pour préparer les bilans sociaux ?

**Mme Brigitte VEFOUR-ACHEEN (DRH)** – Il revient aux Pôles d'inscrire à l'ordre du jour du CTS le bilan social de son Pôle respectif. Pour 2015-2016, il n'y avait pas d'autonomie des Pôles, ce sera fait à partir de 2017. Pour 2015-2016, il n'y a pas d'effet rétroactif au niveau de l'ordonnance, c'est en train de se faire.

**Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972)** – L'autonomie des Pôles est consacrée depuis le mois de juin 2016 par le Conseil d'Administration. Quand j'ai parlé d'outils, je pensais aux systèmes d'informations que vous mettez à la disposition des Pôles pour que le système soit partagé.

**Mme Brigitte VEFOUR-ACHEEN (DRH)** – En matière d'outils, il faut d'abord que nous puissions fiabiliser. Ce n'est pas moi qui déciderai de la mise en place des outils, il y a des propositions qui seront faites, raison pour laquelle il y a une préfiguration d'une Direction des Systèmes d'Informations. Ce n'est pas demain que je pourrai dire que tel ou tel outil sera mis en place, c'est au vu de l'état des lieux qui sera fait. Nous y travaillons pour voir comment ça peut se mettre en place au niveau des Pôles mais aucune décision n'a été prise à ce jour et ne pourra être faite avant que la préfiguratrice ne fasse ses observations. Les décisions ne sont pas prises au niveau de la DRH.

**M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971)** – Je vous remercie d'aborder cette question en CA à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> réunion plénière de la nouvelle mandature du CA. C'est vrai que les bilans sociaux constituent des outils essentiels du pilotage de la gestion et du fonctionnement de l'établissement. Nous nous sommes tous heurtés sur les campagnes d'emplois, sur les questions d'hygiène et de sécurité sans les éléments d'appréciation des entrées et sorties des arrêts pour maladie, de l'entrée et sortie des effectifs en fonction des mutations, départs à la retraite, recrutements etc. Tous ces éléments sont décisifs y compris pour l'autonomie des Pôles et du fonctionnement de l'établissement dans l'ensemble. Je suis ravi que l'on s'attèle à cette question, je partage l'avis de Monsieur PORTECOP. L'outil ne fait pas tout, c'est l'usage et la destination de l'outil qui sont les plus importants. Je pense que le dernier bilan approuvé date de 2008, un bilan a été réalisé en 2010 mais il n'est pas passé par les instances. Ce sera une des priorités de la DSI, si c'est le cas ça ne posera pas de problème d'accès pour les Pôles ou pour les V/Présidents de Pôle pour avoir les droits d'accès concernant leur périmètre.

**M. Ruddy CALIF (V/P Pôle 971)** – Je vais très rapidement me présenter. Madame la Ministre, Madame la représentante de la Rectrice de la Martinique, Monsieur le Recteur de la Guadeloupe, Monsieur le Président, Monsieur le V/P CA de l'Université des Antilles, Messieurs les V/P délégués de l'Université des Antilles, Mesdames et Messieurs les membres du CA en vos grades et qualités, je tiens à nouveau à remercier Monsieur le Président de son invitation à prendre part à ce CA. Je remercie Madame la Vice-présidente du Pôle Martinique pour son accueil.

Rudy CALIF, Maître de Conférences HDR en physique, V/P du Pôle Guadeloupe. Je souhaiterais porter à la connaissance de ce Conseil d'Administration quelques premières orientations du Pôle Guadeloupe :

- Nous accordons beaucoup d'importance à la présentation du bilan social du service RH que le Président s'est engagé à transmettre dans les meilleurs délais. Sachez d'ores et déjà que notre 1<sup>ère</sup> réunion CTS a acté une demande de ce bilan social à travers une motion.

- Autre élément incontournable, la cartographie des emplois BIATSS et des enseignants chercheurs qui devrait permettre un état des lieux de la situation de notre établissement et de façon singulière du Pôle, le cas échéant il devrait orienter la politique de gestion des ressources humaines du Pôle Guadeloupe.

Soucieux de la valorisation et de la promotion des personnels titulaires, ces outils me semblent incontournables en vue de l'élaboration de plans d'actions.

- Je voudrais saluer la mise en place par le Président, d'une commission de répartition des moyens. Elle devrait éclairer les critères objectifs de répartition de la dotation ministérielle en termes budgétaires et humains.

Madame la Vice-présidente du Pôle Martinique, je pense que nos spécificités et nos différences doivent nous inviter à construire l'Université des Antilles. Merci Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il des prises de parole sur cette question de bilan social ? Au niveau de l'Université, nous nous sommes engagés à fournir toutes ces informations. Vous n'avez pas aujourd'hui le bilan social mais il y a des informations qui ont été données. Ce bilan social arrivera, je le souhaite du fond du cœur. Ce sera dans un premier temps un bilan social manuel, dans un deuxième temps il sera peut-être électronique parce que nous avons une préfiguratrice qui, avec les experts métiers qui travaillent déjà sur les différentes données, pourra nous donner une réponse assez rapidement – peut-être en début d'année 2018 – avec des informations numériques plus faciles à exploiter que ce que nous avons actuellement. L'objectif est de favoriser le travail, c'est un travail de longue haleine qui demande du temps, de la réflexion. Nous nous attelons à faire tout ce travail, c'est la période la plus difficile de l'Université. Il faut la mettre en marche, il faut partir sur des bases solides pour ne pas avoir à revenir quelques années après sur des choses que nous avons mises en place.

Il en est de même pour les logiciels. Nous avons actuellement quelques soucis, j'ai demandé à la DSI et à ceux qui travaillent avec elle de s'intéresser aux outils nécessaires pour nous permettre de dialoguer, pour permettre aux logiciels de dialoguer entre eux. Pour l'instant, ce n'est pas forcément le cas. Nous nous y attelons, il faut que nous puissions avoir facilement ces données, dans un avenir assez proche.

Nous ne pouvons pas passer aux questions diverses tant que nous n'avons pas fini l'ordre du jour. Il nous reste à voir les affaires financières, nous attendons l'arrivée du Commissaire aux comptes.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous pouvons commencer la présentation.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vous propose une suspension de séance de dix minutes.

*(Suspension de séance)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame l'agent comptable, nous pouvons commencer ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Nous allons vous présenter le compte financier 2016 qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'Université des Antilles du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Comme vous le savez, le budget est annuel.

Un compte financier est assez précis par rapport à un taux d'exécution budgétaire au niveau de l'établissement et par composante. Je vous démontrerai le résultat net comptable, la capacité d'auto-financement, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement puis vous aurez un certain nombre de graphiques qui vous expliqueront la façon dont ce budget 2016 a été dépensé ainsi que les sommes encaissées. Vous verrez la répartition des dépenses de fonctionnement sans et avec la masse salariale, les dépenses en investissement, puis les recettes en fonctionnement et en investissement. Il y a un certain nombre de graphiques et d'annexes sur les comptes de provision et de dépréciation sur lesquels le Commissaire aux comptes fera peut-être un commentaire. Vous avez eu la balance et les cadres comptables issus du Logiciel GEFICO de la page 34 à 79.

Le compte financier est un document qui retrace les opérations en dépenses et en recettes sur un exercice comptable. Les recettes d'un établissement comme l'Université sont constituées des ressources publiques, des subventions de l'Etat et des Collectivités, également de l'Europe avec le FEDER, les ressources

propres qui sont les droits universitaires, la taxe d'apprentissage, les contrats de recherche, les ventes de produits, et enfin les dons et legs qui sont très rares à l'Université.

Une Université a trois sortes de dépenses (vous êtes maintenant tous aguerris au terme de crédit 10, crédit 20 et crédit 30) :

- Les crédits 10 ce sont les dépenses de fonctionnement,
- Les crédits 20 ce sont les dépenses en investissement,
- Les crédits 30 ce sont les dépenses de personnel donc la masse salariale pour l'ensemble des salaires des titulaires et des contractuels de l'Université ainsi que des HETD.

#### Analyse du compte financier

C'est ici que vous verrez le taux d'exécution, la façon dont a été dépensé l'exercice 2016 de l'Université. Vous avez dans une première colonne la prévision en fonctionnement donc crédit 10 et crédit 30. Vous avez à la deuxième colonne la réalisation. Je vous ai mis en taux d'exécution l'évolution depuis 2013. Vous voyez que vous avez fait une bonne exécution des crédits 10 puisque vous avez 19 580 000 euros en prévision et vous avez exécuté 16 913 000 euros, ce qui fait 86,38 % d'exécution en 2016 donc moins qu'en 2015 et moins qu'en 2014 et 2013. Le taux d'exécution a été bon mais pas super bon. Au niveau des dépenses de personnel 73 547 000 euros en prévision, dépensés 73 124 776 euros donc là un très bon taux d'exécution à 99,42 % pour 2016. Il y a une stabilité dans le taux d'exécution des dépenses de personnel depuis 2013.

Au total, un taux d'exécution pour les crédits de fonctionnement de 96,68 %.

Là où cela devient un peu plus problématique, c'est pour les crédits d'investissements. Vous aviez une ouverture de crédit de 5 112 000 euros, vous avez exécuté 2 231 000 euros ce qui fait que le taux d'exécution des dépenses d'investissement n'a été que de 43,65 %, donc encore moins que les années précédentes. Au lieu de s'améliorer, en dépenses en investissement, on est moins bon chaque année.

Au total, il y a quand même une exécution globale de 93,92 % pour les crédits d'investissements.

Au niveau des recettes : il y a 92 229 000 euros pour le fonctionnement et le personnel. Nous avons réussi à titrer pour 90 108 000 euros soit un taux d'exécution de 97 %.

Au niveau des recettes d'investissement, vous avez le même corollaire que ce qui était en dépenses 3 234 000 euros étaient prévus, il n'y a eu que 1 171 000 de réalisé ce qui fait 48 %.

Comme je vous le disais, on constate pour les dépenses d'investissement que l'écart entre la prévision des dépenses et des recettes s'est à nouveau aggravé passant de 48 % en 2013 à 58 % en 2014, à 63 % en 2015 et à 43 % seulement en 2016. Cette situation provient d'une surestimation des recettes et des dépenses en prévision. Pour 2016 il y aura environ 1 000 000 euros d'opérations en investissement non effectuées. Si vous vous rappelez le BR3 2016 que vous avez voté précédemment, vous avez voté pour 2016, un prélèvement sur fonds de roulement de 2 800 000 euros pour pouvoir financer toutes ces dépenses en investissement et nous n'avons pas pu dépenser ce qui était prévu.

Je vous ai montré ici par composante, comment le budget a été exécuté en dépenses et en recettes. Vous avez ces documents sous forme papier. Je pense que chacun analysera ses dépenses et ses recettes. Vous verrez qu'il y a peut-être des différences entre les recettes, entre ce qui était prévu et ce que l'on a titré par composante, ça vient essentiellement de la dotation ministérielle et des recettes tirées des droits d'inscription puisqu'on répartit la subvention de fonctionnement ainsi que les droits d'inscription entre chaque composante. Par contre, quand on fait le titre de recettes, on le fait au niveau de l'administration générale donc il y a un décalage pour les recettes. Pour les dépenses, c'est bien ce que vous avez eu au niveau de votre composante. Chacun peut analyser ses dépenses et ses recettes.



### Quel est le résultat de cet exercice 2016 ?

Le graphique depuis 2009 montre l'évolution des résultats des exercices comptables. En 2013, il y avait un déficit de 1 612 000 euros et depuis 2014, 2015 et 2016 nous avons un résultat positif qui montre que nous arrivons à équilibrer nos dépenses et nos recettes et que nous ne puisons pas sur le fonds de roulement pour nos actions. Pour cette année 2016, le résultat est de 69 342 euros.

### La capacité d'autofinancement

Elle vous permet de voir la possibilité pour l'établissement de financer ses investissements. Vous voyez que l'excédent brut d'exploitation et la capacité d'autofinancement sont parallèles depuis 2010. C'est seulement le résultat net comptable qui était un peu déficitaire dans les années 2010 à 2013.

### Le fonds de roulement net global de l'Université

Je vous ai fait une évolution sur quatre ans. A l'heure actuelle le fonds de roulement de l'Université est de 14 556 390 euros. Je vous ai fait une vérification par le haut du bilan et par le bas du bilan pour que vous voyez que ça tombe juste et que c'est correct. Par le bas du bilan, on fait des soustractions entre la classe 4 (comptes de tiers par lequel toutes les opérations comptables transitent) et la classe 5 (la trésorerie). Cette contraction entre ces deux classes en débit et en crédit donne 14 556 000 euros. Quand on fait la vérification par le haut du bilan, on totalise la classe 2 qui sont les immobilisations, tout ce qu'a acquis l'Université depuis sa création avec les capitaux permanents de la classe 1. On arrive avec la contraction de ces deux sommes avec la même somme que pour le fonds de roulement soit 14 556 390 euros.

### Le besoin en fonds de roulement de l'Université

C'est la différence entre le débit de la classe 4 et le débit de la même classe 4. Je vous ai dit tout à l'heure pour la classe 4 que ce sont les comptes de tiers par lesquels transitent toutes les opérations comptables. Ils font apparaître à la fois l'argent que l'on attend et l'argent que l'on doit dépenser. Le besoin en fonds de roulement ici est de 1 919 896 euros. Je vous ai également fait une vérification comptable – pour vous montrer que c'était juste – en mettant le besoin en fonds de roulement plus le fonds de roulement que vous avez vu précédemment soit 14 556 000 euros. La diapo suivante montre que c'est cette somme qui apparaît dans l'avant dernière ligne du tableau donc 14 590 000 euros auxquels s'ajoutent les 1 900 000 euros, ça correspond bien à la classe 5 c'est-à-dire la trésorerie de l'établissement 16 476 000 euros.

Nous arrivons au visuel avec le camembert. Vous voyez à peu près la charge des dépenses de l'Université des Antilles. Ce camembert représente toutes les dépenses de fonctionnement sans la masse salariale. Vous voyez que les contrats, les prestations extérieures sont une grosse partie de la dépense de l'Université, que la dotation aux amortissements est également un gros camembert (*il est vert*), qu'il a fallu rembourser pour 1 523 000 euros tous les contrats FEDER et les contrôles suite à l'opération sur le CEREGMIA. Il y a des fournitures pédagogiques (*gris clair*) pour 911 000 euros, pour l'entretien et les réparations, il y a en 1 455 000 euros, pour les voyages et déplacements 1 018 000 euros. Avez-vous des questions ?

Le 2<sup>ème</sup> camembert pour vous montrer l'importance de la masse salariale dans le budget de l'établissement. Tout ce qui est grisé hachuré, c'est la masse salariale de l'UA. Vous avez une première zone de hachures plus grosses ce sont les salaires, la petite zone de masse salariale légèrement hachurée ce sont les heures supplémentaires pour 2 847 000 euros.

Les dépenses en investissements : ce sont les achats de plus de 800 euros Hors Taxe. Il y a beaucoup d'immobilisations en cours c'est-à-dire 793 495. Lorsqu'une opération immobilière est commencée, on la met sur un compte d'attente qui s'appelle « immobilisations en cours » jusqu'à ce qu'elle soit terminée. C'est surtout des marchés de travaux. Il y a eu de la construction et de l'aménagement pour 218 000 euros, des matériels techniques pour 544 000 euros, le mobilier bureautique pour 185 000 euros, de l'informatique pour 435 000 euros et des logiciels pour 54 770 euros.

Au total 2 231 584 euros de dépenses.

### Les recettes

Comment se répartissent les recettes de votre établissement ? La grande colonne beige représente l'Etat. Nous avons des ressources propres qui sont assez conséquentes. Par rapport à l'Etat ce n'est pas grand-chose mais c'est quand même quelque chose qui amène des ressources supplémentaires pour la réalisation des projets de l'Université. Il y a la Région qui est un bon partenaire avec 2 322 000 euros. Nous avons fait des reprises sur provision puisque nous avons provisionné un certain nombre d'actions. Pour terminer, vous avez la taxe d'apprentissage qui n'est pas assez conséquente et qui pourrait peut-être être augmentée par les efforts des composantes qui y ont le droit de démarcher pour en obtenir plus, parce que 89 000 euros au niveau d'une Université, ce n'est pas beaucoup. Et enfin l'Europe 439 753 euros.

Les recettes en investissements sont essentiellement des recettes qui viennent des Régions. L'Etat ne donne pas de subventions en investissements. La Région Martinique et la Région Guadeloupe donnent à peu près l'équivalent et l'Europe a donné 436 000 euros pour les projets européens. Vous voyez ici l'évolution par rapport aux années de 2012 à 2016. Depuis 2015, année de la séparation avec la Guyane – on voit bien le décrochage du fait cette séparation – on a eu une baisse des produits d'exploitation. Mais entre 2015 et 2016, ça reste à peu près pareil.

Même constat pour les charges d'exploitation. Depuis 2015, il y a le décrochage de la Guyane donc il y en a un peu moins. Vous voyiez que 2015 et 2016 restent à peu près identiques au niveau de la répartition des charges. Je vous ai mis les tableaux que la DRFIP nous met à disposition pour vérifier si nous donnons des chiffres correctes par rapport aux leurs. Nous sommes dans les mêmes chiffres que tout à l'heure. C'est pour vous montrer qu'il y a une bonne corrélation entre ce que la DRFIP pourrait nous demander et les calculs de notre logiciel. La dernière colonne « trésorerie » montre que nous sommes bien à 16 476 286 euros et que le besoin en fonds de roulement est bien de 1 919 000 euros. Les chiffres sont corroborés.

### L'évolution de la trésorerie maintenant avec la GPCP

Vous savez qu'il y aura l'obligation pour le comptable de suivre l'évolution de la trésorerie au jour le jour pour voir si nous avons assez de liquidités pour pouvoir payer par rapport aux projets et aux dépenses demandés par l'ordonnateur. La trésorerie fluctue notamment par rapport au versement de la subvention de l'Etat, c'est ce qui explique les pics que vous avez en février quand on nous donne la première tranche, ensuite il y a avril et juillet puis des reliquats sur octobre et novembre. Pour ces deux derniers mois, ce sont surtout les droits qui font monter la trésorerie de l'Université pour arriver grosso modo à la même chose, entre 2015 et 2016.

### Les annexes :

Ce sont les comptes de provision que nous avons faits depuis plusieurs années et qui nous permettent de reprendre ces provisions au fur et à mesure que nous avons les demandes de remboursement de la Région ou de l'Europe. Il y a encore pour 2 231 000 euros en provisions pour les problèmes du CEREGMIA. Il y a encore des choses qui n'ont pas encore été demandées notamment celle de l'AUF. Nous avons remboursé cette année EIC, Yves GECARD et 3D pour 1 459 000 euros.

Nous avons ensuite le compte de provisions des passifs sociaux qui s'appelle le compte 158. Il est distinct pour la Guadeloupe et la Martinique, il y a 1 804 000 pour la Guadeloupe et 1 034 000 pour la Martinique. Ce sont les provisions pour les congés payés, pour les ARE, pour les contrats, les congés annuels, les charges patronales, les charges salariales. En somme, ce sont les provisions pour faire face à toutes les recommandations que nous ont faites les Commissaires au compte.

Il y a encore d'autres provisions pour antériorité des créances. Ce sont donc des recettes que nous n'avons pas encaissées, on les provisionne en espérant que nous finirons par encaisser ces ordres de recette. Souvent, c'est lié au fait qu'il n'y a pas eu de remontées de dépenses de la part des composantes et tant que la remontée de dépenses n'arrive pas au bailleur de fonds, il ne nous verse pas le solde de la créance. Comme

nous n'avons pas obtenu pour l'instant de remontée de dépenses, nous avons provisionné au cas où il serait nécessaire de rembourser le bailleur de fonds.

Même chose pour la Martinique, il y a encore beaucoup de projets qui ont été provisionnés au niveau du CEREGMIA. Nous allons certainement solder cette année. Il y en a aussi pour l'ADEME, AGUAFOX, l'ANI ANR et pour aussi le Ministère de l'outre-mer.

Ma présentation est terminée. Je reste à votre disposition pour toute question.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions pour Madame l'agent comptable ? Est-ce Madame la Commissaire aux comptes prend la parole maintenant ?

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Juste une remarque sur le graphique de l'évolution de trésorerie, quand on regarde les chiffres et les segments de lignes, on s'aperçoit qu'il y a un gros écart. Nous sommes à 16 149 pour 2016 et 16 737 pour 2015, si on regarde l'échelle normalement les deux points devraient converger. Il y a un problème d'échelle.

**M. Olivier PORTECOP** (BIATSS 972) – Pouvez-vous expliciter la notion de produits d'exploitation ?

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – Ce sont les produits qui permettent de faire fonctionner l'Université. Vous avez essentiellement la subvention de l'Etat.

**M. Olivier PORTECOP** (BIATSS 972) – Ce ne sont pas les droits d'inscription... ?

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – Oui, d'une manière générale ce sont tous les produits qui entrent dans les caisses de l'établissement.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines) – Je ne connais pas tout dans les chiffres, je me permets donc de poser des questions. Lorsque vous indiquez qu'il y a un besoin en fonds de roulement de 1 900 000, est-ce que ça signifie qu'il faudrait y ajouter une somme ? Que veut dire « besoin en fonds de roulement » ?

La deuxième remarque : vous nous donnez des chiffres par rapport au problème du CEREGMIA. Si nous devons faire un bilan à l'heure actuelle, combien cela représente-t-il au total pour notre établissement ?

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – Le besoin en fonds de roulement c'est la différence des comptes de tiers entre ce que nous attendons et ce que nous devons payer. De combien d'argent a-t-on besoin pour couvrir les charges ? Ou inversement si vous avez moins de charges, cela signifie que vous avez un besoin négatif et que vous n'avez pas besoin d'argent. C'est juste pour dire qu'il y a un besoin de trésorerie. Si on ne reçoit pas l'argent du Ministère par exemple, combien de jours de capacité avons-nous pour pouvoir payer ? L'analyse se fait avec les tableaux que l'on donne au Rectorat.

Le CEREGMIA : pour l'instant, tout n'a pas été remboursé. Nous sommes à environ 5 à 6 millions d'euros sur les trois ans.

**Mme ???** – Un projet a été porté par certains étudiants pour la carte multiservices. J'aimerais savoir si vous avez une idée du budget qui sera alloué à ce projet.

**Mme Lysiane RINALDO** (Agent comptable) – Je sais que le projet est à l'étude. Au niveau politique, il n'a pas encore été arbitrée. Nous aurons une idée de l'enveloppe, une fois que l'arbitrage sera fait.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas de questions, nous donnons la parole à Madame la Commissaire aux comptes.

**Mme Carole ZAMI** (*Commissaire aux comptes KPMG*) – Bonjour à tous. Désolée de n'avoir pu assister au début de votre réunion. Je me propose de vous faire une présentation de notre intervention. Nous avons audité les comptes de l'Université au titre de l'exercice 2016, c'est donc la deuxième année de certification de l'Université sachant que nous avons également revu le bilan d'ouverture 2013-2014. L'objectif d'un audit consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes sur l'image fidèle qu'ils donnent des résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'Université. Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyens d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Notre mission s'est bien déroulée avec la coopération de la gouvernance, de l'agent comptable, de la Direction financière, de tous les administratifs de l'Université. Nous tenons à remercier l'ensemble des services sollicités, pour leur travail.

#### Notre opinion sur les comptes 2016.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous formulons une opinion dans la première partie de notre rapport. Dans cette 1<sup>ère</sup> partie, nous reprenons les réserves déjà formulées dans le rapport de certification de 2015 qui subsistent en 2016.

- La 1<sup>ère</sup> réserve concerne les subventions d'investissements. L'Université n'a pas été en mesure de rattacher les subventions enregistrées au bilan, aux immobilisations qu'elles ont financées. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer le montant des subventions qui auraient dû être comptabilisées au bilan, ni en conséquence le montant de la quote part de subventions qui aurait dû être repris en produits dans le compte de résultats de l'exercice 2016.
- La 2<sup>ème</sup> réserve concerne les immobilisations corporelles. L'Université n'a pas amorti certains postes d'immobilisations dans l'attente de l'intégration à l'actif du bilan du patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat. Si les immobilisations avaient été amorties depuis leur date de mise en service, les amortissements cumulés au 31 décembre 2016 seraient augmentées d'environ 6 millions dont 5 millions sur les fonds propres au titres des exercices antérieurs et un million sur le résultat de l'exercice.
- La 3<sup>ème</sup> réserve concerne les heures complémentaires. En raison de l'insuffisance de formalisation et de mise en œuvre de procédures de contrôle interne permettant la justification de la réalisation effective des heures d'enseignement et de l'impossibilité de recourir à d'autres procédures d'audit, nous n'avons pas été en mesure de nous assurer de l'existence des heures complémentaires des enseignants titulaires en 2016.

En 2015, nous avons formulé une autre réserve concernant l'Université de Guyane, cette réserve a été levée en 2016. Le bilan de 2015 de l'Université comprenait les actifs et le passif du Pôle de Guyane, ce malgré la création de l'Université de GUYANE. Ce point faisant l'objet d'une réserve dans notre rapport de 2015, la passation a eu lieu en décembre 2016 ainsi l'ensemble des comptes concernant le Pôle de Guyane a été transféré à l'Université de Guyane. Effectivement, nous n'avons plus cette année les comptes de la Guyane, ni à l'actif ni au passif.

Par ailleurs, nous pouvons formuler des remarques sur certaines informations qui figurent à l'annexe des comptes de l'Université pour attirer l'attention du lecteur sur ces remarques qui nous semblent pertinentes. Nous avons formulé quatre observations :

- La 1<sup>ère</sup> concerne le report de l'application du décret GBCP de 2012 et le nouveau référentiel comptable unifié.
- Deuxième observation relative à l'impossibilité d'intégrer le patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat, qui fait également l'objet d'une réserve.

- Troisième observation indiquant que les modalités prévues par l'instruction DGFIP relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif n'ont pas été appliquées. Sur ce point, nous avons également une réserve.
- Dernière observation relative au suivi de la réserve émise au sujet de la création de l'Université. Sur ce point, nous avons fait une levée de réserve en 2016.

Compte tenu de ces réserves, nous attendons en 2017 qu'un certain nombre de chantiers soient menés pour lever ces réserves.

- Le 1<sup>er</sup> chantier concernera le patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat. Une fois le patrimoine immobilier fiabilisé, tant en termes d'exhaustivité que d'évaluation, l'Université pourra inscrire les biens à l'actif du bilan en contrepartie des Fonds propres, sortir la valeur nette comptable des biens antérieurs à la date d'évaluation par France Domaines et sortir les subventions d'investissements qui seraient rattachées à leur financement.
- Le 2<sup>ème</sup> chantier concerne les subventions d'investissements : un travail d'analyse et de régularisation des subventions d'investissements est à réaliser en tenant compte notamment des financeurs (ce serait donc pour l'application de l'instruction relative au financement externe) et également les immobilisations financées dans le but d'évaluer la quote part à reprendre par le résultat.
- Le dernier chantier et pas des moindres concerne les heures complémentaires. Nous nous attendons à ce qu'il y ait la mise en place de contrôles formalisés permettant de vérifier la réalité effective des heures complémentaires, par une homogénéisation de l'outil Hyper Planning par exemple et le croisement des heures déclarées.

Ce sont trois chantiers que nous espérons fortement voir menés et aboutis en 2017 pour que ces réserves formulées depuis 2015 soient levées.

D'autres points d'attention de moindre mesure qui permettraient de fiabiliser les flux financiers :

- Le 1<sup>er</sup> point concerne les subventions d'exploitation et d'investissements donc le recensement de l'ensemble des subventions ouvertes au sein de l'établissement a été conduit en 2015. Pour les conventions nées à partir de 2014, la fiabilité des données de dépenses notamment la distinction entre investissement et fonctionnement ainsi que l'exhaustivité des dépenses sont à vérifier. Cela confirme un point précédemment souligné par l'agent comptable qui disait que nous avons un certain nombre de créances qui sont dans les comptes et qui attendent d'être recouvrées sous réserve que l'on ait en amont justifié les dépenses affectées à ces conventions. Nous recommandons la mise en place d'un outil informatique ainsi que la mise en place de contrôles pour la correcte affectation des dépenses aux conventions, l'éligibilité des dépenses avec les conventions de financement et le respect de la remontée des bilans financiers.
- Le 2<sup>ème</sup> point concerne les immobilisations. Un inventaire physique avait été réalisé en 2010, nous recommandons de mettre en place un système de suivi d'inventaire périodique et tournant sur les différentes composantes afin de faire vivre cet inventaire de 2010. C'est très bien de l'avoir fait en 2010 mais il faut qu'à date, on continue à les réaliser.
- Nous préconisons également l'utilisation de l'outil informatique « **corossol** » pour la gestion des immobilisations, le fléchage des investissements. Actuellement, le suivi des immobilisations et la détermination des amortissements sont réalisés sur Excel. Compte tenu du volume, il n'est plus envisageable de continuer à gérer sur Excel.

Voilà ce qu'il y avait à dire pour la certification des comptes de 2016. Pour rappel, un certain nombre de réserves avaient été formulées en 2015. Celle qui concernait la Guyane a été levée en 2016. Les trois autres réserves perdurent et nécessitent la mise en œuvre rapide d'un certain nombre de chantiers pour pouvoir espérer une certification avec des levées de réserves en 2017.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Je préciserai que sur l'une des réserves, ça ne dépend pas de l'Université mais de France Domaines. Nous sommes tributaires de l'évaluation que fera France Domaines

sur tous les bâtiments de l'Université en Guadeloupe et en Martinique. C'est un chantier qui est commencé partiellement et qui devrait se terminer, selon eux, vers fin novembre 2017. Ce qui nous laissera peut-être le temps d'intégrer les écritures dans la comptabilité pour faire entrer la valeur du patrimoine et annuler ensuite les écritures qui n'auraient pas dû être là. C'est un chantier pour lequel nous sommes dépendants.

- Pour la 2<sup>ème</sup> réserve relative aux subventions d'investissements, ce que demande le Commissaire aux comptes est à peu près impossible à réaliser. Il demande que l'on sache comment étaient ventilées les subventions que nous avons reçues, pour quel bien elles s'appliquaient et ce depuis l'origine de l'établissement c'est-à-dire quarante ans en arrière. C'est un peu difficile car malgré mon courage, je n'ai pas les éléments pour le faire. C'est une réserve qui risque de rester un moment car la plupart des archives ont disparu, elles ont été détruites parce que les comptes ont été validés. Depuis 2014, nous avons commencé à flécher les subventions d'investissements. En 2016, nous l'avons fait parfaitement. En 2015, c'est à peu près bon mais on peut s'affiner.

- La 3<sup>ème</sup> réserve concerne les heures complémentaires. C'est un chantier qu'il revient à notre gouvernance de régler.

**M. le Président Eustase JANKY** – Avez-vous des questions à poser à Madame l'agent comptable ou à Madame la Commissaire aux comptes ?

**Mme Carole ZAMI** (*Commissaire aux comptes KPMG*) – C'est une présentation du rapport officiel qui sera remis à la Présidence incessamment sous peu. Vous n'aurez pas le Power Point mais la Présidence aura le rapport officiel qui reprend l'essentiel des paragraphes qui ont été exposés aujourd'hui.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – Je partage les inquiétudes de Monsieur le Président sur les heures complémentaires. C'est déjà une alerte que nous fait le Commissaire aux comptes. Les gestionnaires savent qu'il y a des charges à payer sur les heures complémentaires qui remontent à 2015, 2016 voire 2013. Je suis inquiet sur la certification, je le suis également pour l'exercice suivant. Je ne parle pas de cavaleries financières mais de difficultés de l'établissement. Je partage l'avis du Cabinet KPMG sur le décalage entre le passage du décret sur GBCP et la mise en place de l'outil qui, s'il avait été installé à temps, nous aurait évité davantage de difficultés sur la question.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (*Conseil Régional 971*) – A la lecture et à la présentation de ces données concernant la situation financière de l'Université, je voulais savoir s'il a été fait une analyse comparative entre le moment où l'Université englobait le Pôle de Guyane et la situation d'aujourd'hui, ceci pour connaître l'impact de cette décision sur le plan stratégique. C'est très important de savoir la situation s'est détériorée ou si au contraire, on assiste à une amélioration parce que les produits d'exploitation ne sont plus les mêmes. Il y a un volet important qui impacte le budget, c'est la question des immobilisations. Est-ce qu'une analyse a été faite à ce moment-là ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Je ne peux pas dire que le départ de la Guyane a modifié beaucoup de choses au niveau de la comptabilité. Je crois qu'au contraire, la séparation avec la Guyane au niveau comptable nous a peut-être été plus favorable pour le suivi d'un certain nombre de projets pour lesquels nous avons du mal à avoir les remontées de dépenses. Finalement, l'ensemble des passifs qui ont été transmis sont des passifs qui pour nous étaient problématiques. Ils auront peut-être plus de marge de manœuvre pour obtenir ce que nous n'obtenons pas, ils sont plus près du décideur, ils sont plus près de leurs conseillers régionaux. En termes d'immobilisations, ils avaient un patrimoine étendu qui demande beaucoup d'entretien, beaucoup plus que sur les Antilles.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame l'agent comptable, Madame la Commissaire aux comptes, si je comprends bien, nos comptes sont certifiés sous réserve ?

**Mme Carole ZAMI** (*Commissaire aux comptes KPMG*) – Nous certifions les comptes avec des réserves.

**M. le Président Eustase JANKY** – Donc trois réserves qui sont assez fondamentales :

- Le fléchage des subventions d'investissements. Madame l'agent comptable a bien dit qu'elle ne pouvait pas remonter au début de l'Université. Si vous acceptez que nous puissions travailler en avançant et en essayant de nous améliorer, peut-être que vous n'aurez pas à regarder l'antériorité l'année prochaine mais ce qui se passe actuellement. Peut-être pourrez-vous lever cette réserve à ce moment-là.

- Les heures complémentaires. Effectivement, elles nous posent problème et je l'ai annoncé à plusieurs reprises. Ça fait partie de nos prérogatives et de nos ambitions de réduire ou tout au moins de maîtriser les heures complémentaires. Nous mettrons en place des outils pour essayer de maîtriser ces heures. Ça fera également partie des choses que je demanderai aux Vice-présidents « Formation et vie universitaire » quand nous ferons l'offre de formations, pour ne pas faire des offres de formation qui demande une utilisation énorme des heures complémentaires. Partant de là, nous mettrons d'ores et déjà des outils en place pour essayer de maîtriser.

- Madame l'agent comptable a parlé de France Domaines. Il nous faudrait voir s'ils peuvent passer évaluer, à quelle date ils pourront le faire sur les deux Pôles.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Je suis en contact avec Madame LEPINE qui est la responsable au niveau de France Domaines sur la comptabilisation du patrimoine. Elle s'est engagée à ce que nous ayons cette fiabilisation. Le Ministère lui a également mis la pression parce que ça dépend d'elle. Le Ministère veut que ce soit comptabilisé dans les actifs de l'Université. Elle m'a dit qu'elle mettait son équipe sur le projet et que nous devrions avoir les résultats vers octobre-novembre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pour l'année prochaine nous pourrions répondre à cette réserve ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Normalement en 2017, si nous avons toutes les données de France Domaines, la réserve devrait tomber.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a deux réserves qui peuvent tomber, c'est la maîtrise des heures complémentaires et France Domaines. Il restera le fléchage des subventions. Si je reprends ces trois dossiers, nous devrions pouvoir passer l'année prochaine sans réserve ?

**Mme Carole ZAMI** (*Commissaire aux comptes KPMG*) – Concernant les subventions d'investissements, on aura du mal à remonter à l'historique. Il faudrait au moins que l'on puisse travailler sur les derniers investissements pour lesquels on a les justificatifs. Nous comprenons bien que vous êtes tributaires de France Domaines. Il faut garder en tête qu'une fois que France Domaines aura donné les informations, il y aura un certain nombre de choses à faire au niveau des services. Je ne saurais que vous conseiller d'anticiper la charge de travail qui sera nécessaire dans les services entre le moment où France Domaines donnera les informations et l'arrêté des comptes de l'Université. Cette charge de travail sera non négligeable.

Concernant les heures complémentaires, en cas de besoin nous sommes prêts à vous accompagner sur ce projet. Pour ce qui est de la maîtrise des heures complémentaires, j'ai envie de dire que c'est votre affaire. Nous demandons simplement que le process de fiabilisation de ces heures soit mis en place et bien maîtrisé. En ce qui nous concerne, c'est plus une question de process que de maîtrise.

**M. Olivier PORTECOP** (*BIATSS 972*) – Vous venez, Madame, de parler de process. Vous avez utilisé le terme exact. C'est vrai qu'au cours de votre présentation, vous aviez parlé de logiciels. J'en reviens à cette pédagogie du système d'information du logiciel Hyper Planning qui pourrait aider à cette maîtrise ; en l'état actuel des choses, pas du tout. On se retrouverait face à un souci de qualification des données parce que – j'insiste sur ce point depuis maintenant six ans voire sept ans – c'est le process d'organisation qui peut amener à qualifier d'abord les données qui sont dans Hyper Planning et ensuite d'adosser des opérations de

vérification et de contrôle. Ça ne paraît pas forcément important quand on le dit ainsi mais c'est le cœur de nos problèmes pour tout ce qui a trait au système d'information. Si vous pouvez dans votre diaporama, faire évoluer la mention « logiciel hyper Planning » par « amélioration du process informatisé de maîtrise des heures complémentaires » ce serait plus pertinent et plus exact. On ne retomberait pas dans des travers dans lesquels nous nous sommes perdus pendant quelques années.

**M. Eric LAMBOURDIERE** (*Adm. Prov. IUT*) – Sans arriver ou avant d'arriver au logiciel, il faudrait juste voir l'ouverture des formations. Je rencontre un problème qui est simple, j'essaie d'expliquer à certaines personnes qu'il faudrait préparer, se rencontrer et voir comment budgétiser pour éviter de se retrouver dans une situation difficile. C'est un peu compliqué à comprendre pour certains.

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote du compte financier. Faut-il voter séparément Madame l'agent comptable ?

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – On vote globalement mais en principe on doit aussi voter le résultat qui est de 69 342 euros, de mémoire. Nous votons globalement le compte financier et le résultat.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter globalement le compte financier présenté par l'agent comptable et le résultat tel qu'ils vous ont été présentés.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Vous pouvez voter en deux fois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons voter en une fois.

## VOTE



|   |                           |           |
|---|---------------------------|-----------|
| Approbation du compte financier et du compte de résultat 2016 | Ne prend pas part au vote | 0         |
|   | Abstention                | 0         |
|   | Contre                    | 0         |
|   | Pour                      | <b>28</b> |

Adopté à l'unanimité.

## 14- BUDGET RECTIFICATIF N°1.

---

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – Pour ce budget rectificatif n°1, nous avons continué la mise en place de la GBCP, le déploiement de GEFICO par rapport au budget primitif. Nous avons pas mal avancé dans l'ensemble, je parle de toutes les composantes et de l'Université en général. Il y a encore un peu de travail à faire mais nous sommes sur la bonne voie.



Ce sont les mêmes tableaux que pour le BR, le seul petit détail qui change c'est le PPI immobilier qui est pour vote lors de ce Conseil et qui l'était pour information lors du précédent. Pour ce BR1, la dotation ministérielle a très peu évolué, nous avons reçu une notification en mars. La notification initiale datait de décembre. Nous avons eu plus 325 000 euros en crédit 30 donc en masse salariale et 80 000 euros en crédit 10 mais ce sont des crédits fléchés. Deux choses importantes pour ce budget rectificatif, ce sont :

- La fongibilité de 625 000 euros. Cette fongibilité vient à 325 000 euros pour les crédits 30 qui auront été accordés dans cette nouvelle notification ministérielle et 300 000 euros pris sur le BP en masse salariale.
- Il y aussi un prélèvement sur fonds de roulement de 393 723 euros pour des actions ciblées. C'était dans le fonds de roulement mais c'était des crédits déjà fléchés à savoir 300 000 euros pour le patrimoine, 73 000 euros pour le PUR Martinique donc venant de la CTM, et 20 000 euros pour l'administration générale pour le changement de quelques ordinateurs. L'Administration générale n'ayant pas de crédit 20.

Avant de passer aux tableaux, je voudrais insister sur les finances de l'Université pour 2017 et sur deux problèmes majeurs que nous avons identifiés pour cette année :

- Le 1<sup>er</sup> problème pour 2017, c'est une baisse significative des crédits 10 (crédits de fonctionnement) de l'Université. Par rapport à l'année dernière, nous perdons plus d'1.2 millions d'euros. C'est la fourchette non définitive. Nous pouvons en perdre plus mais nous perdons au minimum 1.2 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Pourquoi ? Parce que c'est de la fongibilité que nous ne pouvons pas faire cette année. L'an dernier et les années précédentes, nous avons environ 2 millions d'euros de fongibilité. Il ne sera pas possible cette année de faire ces 2 millions d'euros pour diverses raisons. Les principales raisons sont : la mise en place du taux 6, des provisions qui n'avaient pas forcément été faites à leur juste valeur les années précédentes, des points d'indice PPCA, et d'autres petits détails. Quand on additionne le tout, nous sommes au minimum à 1.2 millions d'euros en moins que l'année dernière. Il y aura forcément un impact significatif et majeur sur le fonctionnement de l'Université, les différentes unités budgétaires, les différents services.
- Le 2<sup>ème</sup> point, c'est le fonds de roulement. Comme l'a présenté Madame l'agent comptable tout à l'heure, au 31 décembre 2016 nous avons un fonds de roulement à 14.5 millions d'euros. Néanmoins il faut faire attention, on ne peut pas puiser comme on veut dans ce fonds de roulement. Il y a des crédits qui sont fléchés, il y a des provisions et nous avons un mois de masse salariale à laquelle nous n'avons pas le droit de toucher. En additionnant tout cela, on arrive à 14 millions environ. Je vous laisse faire le calcul, il reste 500 à 600 000 euros sur lesquels on peut éventuellement piocher. Il faut bien faire attention: on ne peut pas toucher aux 14 millions qui apparaissent dans le compte financier.

Nous passons au 1<sup>er</sup> tableau qui sera soumis au vote (*Seuls les tableaux soumis au vote figurent dans le Power Point, les tableaux pour information se trouvent dans le dossier*). En dehors du plan esthétique, les chiffres du tableau n°1 n'ont pas changé par rapport au BP. Ce sont les autorisations d'emplois. Les chiffres n'ont absolument pas changé mais comme c'est un tableau pour vote, on est tenu de le remettre.

Le tableau n°2 présente le déficit budgétaire, donc l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Au BP (*colonne BI 0*) nous avons un solde budgétaire excédentaire de près de 1.22 millions. Pour rappel, ce montant équivaut à de la masse salariale que nous n'avons pas répartie, que nous avons gardée « en marge de manœuvre ». Pour ce BR1 nous avons un léger déficit budgétaire de 17 109.99 euros.

Le tableau n°4 de l'équilibre financier : c'est à peu près pareil que pour le BP. La principale modification porte sur les 2.4 millions qui correspondent aux charges à payer de 2016 qui ont été rajoutées et qui n'étaient pas au Budget Primitif. Il nous a été demandé de les mettre, ce qui a été fait.

Le tableau n°6 : situation patrimoniale. Nous avons les trois tableaux à savoir le compte de résultat prévisionnel, la capacité d'autofinancement et l'apport en fonds de roulement. En résumé, nous avons une capacité d'auto-financement largement positive. Pourquoi ? Principalement par rapport au BP parce que nous avons inclus les dotations aux amortissements qui n'y étaient pas lors de ce Budget Primitif. En incluant tout

cela, nous avons un apport en fonds de roulement de 664 000 euros. C'est un tout petit peu en trompe l'œil pour une raison très simple. Je ne sais pas si vous vous rappelez au début de la présentation, je vous ai dit que nous avons 1.2 million au Budget Primitif que nous n'avons pas réparti. Sur ces 1.2 million, nous avons pris les 300 000 euros de fongibilité plus les 325 000 de la nouvelle dotation ministérielle de mars. En réalité, nous avons toujours 900 000 que nous n'avons pas répartis. Si nous mettons des dépenses en face, ce qui sera le cas dans les mois à venir, en théorie nous serons à moins 300 000 donc ce plus 600 000 ne signifie pas que nous avons de l'argent, que nous sommes riches... ce n'est pas du tout ça. C'est vraiment virtuel.

Le tableau n°8, c'est la répartition du budget UB par UB ce qui intéresse forcément beaucoup de monde. En jaune apparaît le prélèvement sur fonds de roulement, en gris la fongibilité. Ce qui est intéressant pour le Conseil d'Administration c'est la dernière colonne que l'on vote.

Le tableau n°9 : le PPI immobilier. On constate pour 2017 que les AE (Autorisations d'Engagement) sont de près d'un millions d'euros en termes d'investissement pour cette année 2017 et que le montant global des opérations en cours ou à venir s'élève à plus de 4 millions d'euros.

Je suis à l'écoute de vos questions.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – J'aurais souhaité que l'on nous donne un certain temps pour analyser les documents puisque nous ne les avons que maintenant et pour évaluer les éléments qui nous sont proposés.

*(Examen des documents)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Pouvons-nous continuer ?

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Monsieur SUBITS nous a dit que nous avons reçu une notification de dotation supplémentaire en masse salariale de l'Etat d'un montant de 325 000 euros. Y a-t-il un motif ? Est-ce une erreur de prévisions du Ministère ?

**M. Vincent SUBITS** (DAF Administration générale) – Il y a toujours des ajustements tout au long de l'année. Nous recevons quatre notifications ministérielles dans l'année et il y a toujours des ajustements, des modifications, de nouveaux crédits fléchés tels que les 30 000 euros pour la DOSIP, pour le fonds handicapé par exemple.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (Conseil Régional 971) – Je voudrais que vous nous apportiez des précisions sur le tableau n°2 parce que pour le budget initial nous étions sur un excédent (1.2 million) et en réalité on se retrouve avec un déficit, même s'il est faible. Lorsque je regarde, ce ne sont pas les charges du personnel qui ont augmenté, c'est le fonctionnement puisque l'on passe de 9.8 millions à 11 millions alors que la recette ne suit pas. Pourquoi cette augmentation aussi importante des charges de fonctionnement hors charges de personnel ?

**M. Vincent SUBITS** (DAF Administration générale) – Vous avez tout à fait raison. La principale modification c'est que nous sommes passés, comme vous le savez... alors AE différentes de CP contrairement aux années précédentes. Il s'agit en l'occurrence de la CTM puisque l'on a accordé 1.1 million d'euro de la CTM c'est-à-dire que nous n'avons pas les CP en face. Mais pour ne pas bloquer le fonctionnement du PUR Martinique, on les a mis au budget. Effectivement, nous n'avons pas les CP en face.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (Conseil Régional 971) – Mais vous présentez AE = CP sur votre tableau sauf si je ne sais pas lire le document budgétaire. On a 11 587 000 en AE et en CP vous mettez 11 587 000, ce qui est un peu logique. Je parle du tableau n°2, je n'arrive pas à comprendre cette augmentation.

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – Dans les dépenses, mais il faut comparer dépenses et recettes. Les recettes ne sont pas arrivées, l'argent de la CTM n'est pas arrivé, il n'est donc pas comptabilisé dans les recettes ce qui crée un écart entre les recettes et les dépenses donc un déficit budgétaire.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (*Conseil Régional 971*) – Nous prenons un risque. La logique voudrait que l'on n'inscrive les recettes que si on a notification des décisions. Aujourd'hui, vous ne l'avez pas donc vous ne pouvez pas inscrire. La prudence voudrait que l'on puisse limiter les dépenses de fonctionnement. Je considère qu'il y a un risque, Monsieur le Président je vous le dis sincèrement.

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – Je suis d'accord mais nous avons quand même reçu...

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (*Conseil Régional 971*) – Ce d'autant que le budget de la Collectivité est aujourd'hui voté, on a donc des informations concernant les crédits inscrits sur le budget de la Collectivité.

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – Nous avons quand même reçu une note de la CTM nous indiquant que...

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (*Conseil Régional 971*) – Pour moi, la note ne suffit pas. Il y a un budget qui est voté, il y a une délibération et dans celle-ci, on voit très clairement si les crédits sont inscrits ou pas. S'ils ne le sont pas, je pense qu'il y a un risque budgétaire pour l'Université. Président, je vous le signale.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez tout à fait raison.

**Mme Aurélie NELLA** (*CTM 972*) – Je comprends l'inquiétude de Madame PENCHARD qui est dans son rôle d'information du Conseil d'Administration. En ce qui concerne la Collectivité Territoriale de Martinique, nous avons reçu une demande de subvention du Pôle Martinique s'élevant à 1.300 000 euros environ pour le financement d'un projet et le fonctionnement. Le Président du Conseil Exécutif a proposé qu'une subvention de 1.100 000 euros soit allouée à l'Université ce qui a déjà été acté en Conseil Exécutif et qui a été suivi d'un courrier émanant du Président qui a été transmis et examiné en Conseil de Pôle. La Collectivité se prononcera à la prochaine plénière qui a lieu dans trois jours, les élus de l'Assemblée devront valider cette subvention de 1.100 000 euros. Compte tenu du contexte, il fallait faire très vite pour que le Pôle soit doté de cette subvention et l'inscrive au budget de l'Université. Les calendriers se sont un peu chevauchés, par ailleurs il fallait tenir compte du fait que l'an dernier, en raison des bouleversements institutionnels de l'Université, nous n'avons pas pu établir de véritables dialogues pour l'attribution d'une subvention plus complète pour les projets de l'Université. Il avait été convenu que l'année 2016 soit une année blanche et que ne soit attribuées par la Collectivité que des sommes destinées au fonctionnement du Pôle.

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – A titre informatif, le PUR Martinique avait demandé 1.4 millions de plus que les 1.1 million via la CTM pour une convention qui avait été signée précédemment. Comme nous n'avons pas les recettes et la preuve que cet argent serait versé dans l'année, nous avons décidé de reporter, budgétairement parlant, ces 1.4 million ce qui aurait fait un déficit budgétaire de près d'1.5 million. Comme nous sommes à peu près à l'équilibre, nous pouvons nous permettre de présenter ce budget. En résumé, ils avaient une demande de 2.5 millions, la CTM a accordé 1.1 million principalement en fonctionnement.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (*Conseil Régional 971*) – Au vu de ce que vient de dire la Vice-présidente, nous aurons un Budget Rectificatif n°2 ?

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – Oui.

**Mme Marie-Luce PENCHARD** (*Conseil Régional 971*) – Il faudra prévoir un BR 2 pour inscrire cette recette dès lors que la Collectivité délibère sur l'inscription de ces crédits.

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – Tout à fait. Je n'ai pas la date mais c'est prévu.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Je voudrais bien comprendre ce qu'a dit Madame PENCHARD. Nous demandons l'inscription de la recette au Budget Rectificatif n°1 sachant que la possibilité de dépenser les sommes ne pourra être effective qu'à partir du moment où la convention sera signée avec la Collectivité Régionale. Ce travail est en cours. Mais si nous n'inscrivons pas cette recette aujourd'hui au Budget Rectificatif n°1, cela veut dire que nous reportons au BR 2 et que nous n'aurons pas le temps d'utiliser ces fonds. Les composantes, les services ne pourront pas utiliser les sommes qui sont prévues pour leur fonctionnement et pour mener à bien des projets qu'ils ont à mener.

D'autre part, nous avons demandé l'inscription de plus de 2 millions à ce BRE, je constate que ce n'est pas la somme qui a été présentée. Je pense qu'il nous faudrait un peu plus d'explications. Cela étant, vous avez parlé de cette convention de 1.440 000 euros, c'est une convention qui date de 2015 et qui a été notifiée à l'Université. Dans le cadre de cette convention pluriannuelle qui allait de 2015 à 2017, il été versé 84 000 euros au compte de l'Université, qui n'ont pas été utilisés en totalité. Je fais une parenthèse pour expliquer que quand j'ai pris mes fonctions le 9 mars dernier, en ce qui concerne les conventions de la CTM, il y a un problème d'utilisation. Nous sommes dans une dynamique d'apurement des conventions avec la Collectivité Régionale et de mise en place de projets face aux sommes qui ont été notifiées ou versées à l'Université et qui se retrouvent maintenant dans les fonds de roulement de l'Université pour des projets absolument indispensables pour le fonctionnement du Pôle.

Concernant cette convention de 1 440 000 euros, nous demandons l'inscription de 1 160 000 euros par rapport à des projets qui ont été définis et qui sont cruciaux. J'en veux pour preuve l'aménagement de parkings qui sont indispensables parce qu'à la rentrée prochaine, les étudiants auront du mal à garer à cause de projets de construction qui ont démarré au mois de mai. Un point très important également : la mise aux normes et la sécurité des infrastructures. Nous avons eu des commissions de sécurité qui ont émis de très grosses réserves sur nos dispositifs. Il faudrait quasiment fermer l'ensemble des bâtiments du Campus de Schœlcher. C'est une très grosse responsabilité que nous avons. Nous l'avons posée au niveau du CTS qui a d'ailleurs pris une motion en ce sens pour demander que soient prises immédiatement les mesures pour sécuriser les bâtiments. Nous sommes dans une irrégularité complète, c'est la situation que je connais depuis le début de ma mandature et sur laquelle nous travaillons.

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – Sur le 1<sup>er</sup> point justement, dans ce que la CTM a versé dans le fonds de roulement, les 74 000 euros correspondent à ce que l'on vous rend. C'est votre demande. Pour le 2<sup>ème</sup> point, ça reste un arbitrage. Nous sommes à moins 17 000 uniquement parce que nous avons la marge de sécurité sur la masse salariale que nous n'avons pas distribuée. Si j'enlève la masse salariale et que je rajoute cela, nous aurons un déficit budgétaire à 2.5 millions. Ce serait totalement irresponsable de proposer cela au Conseil d'Administration. A un moment ou un autre, il faut faire des arbitrages. Nous sommes à peu près à l'équilibre, si nous rajoutons 2 millions ce sera très compliqué à expliquer au Ministère et aux différents protagonistes.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – J'ai du mal à comprendre les arbitrages et les justificatifs demandés au niveau de la mise en place du BR. S'agissant du Pôle Martinique, Madame la V/P vous explique qu'elle a une convention signée avec une dotation de 1.440 000 euros qui est nécessaire à la mise en place de parkings pour nos étudiants. J'en appelle à nos étudiants par rapport aux difficultés que nous aurons dès la rentrée puisque les travaux ont déjà démarré sur ce projet de réhabilitation.

Je reviens sur les justificatifs parce que je vois, notamment pour l'IUT, que vous n'avez pas tenu compte des conventions de l'un des départements mais des promesses de versements de taxes d'apprentissage. Je m'interroge sur le poids qu'il y a entre une promesse de versement d'un fonds et une convention déjà signée entre plusieurs parties.

J'attire quand même l'attention de l'ensemble des administrateurs de cet établissement sur l'urgence à intégrer la convention de la CTM de 1 440 000 euros dans la réalisation des travaux qui sont déjà programmés sur 2017 et 2018 – c'est une convention pluriannuelle comme l'a indiqué Madame le V/P – et sur les problématiques qu'engendreront la non réalisation de ces travaux d'ici les prochains jours.

**M. Vincent SUBITS** (*DAF Administration générale*) – Pour répondre à votre 1<sup>ère</sup> question sur la convention, c'est sur conseil des services juridiques que je ne l'ai pas mise au budget. Pour revenir au 1.4 million, la convention a effectivement été signée en 2015, nous sommes en 2017 et nous n'avons toujours pas l'argent. Je vous informe que l'Université des Antilles n'est pas une banque, elle ne peut pas prêter de l'argent. Si l'argent n'arrive pas, à un moment ou à un autre on le prend sur le fonds de roulement. Si on le fait, il n'y a plus rien. Dans la GBCP, il y a désormais une notion très importante qui est la trésorerie. On a vu tout à l'heure qu'elle n'était pas trop mauvaise mais je voudrais rappeler un petit détail, c'est que l'Université – financièrement et comptablement parlant – pour la mise en place de la GBCP et de GEFICO a été fermée entre décembre et mi-mars. Il n'y a donc eu aucun paiement de fournisseur pendant près de quatre mois. Il faut le prendre en compte dans la trésorerie. Quand nous aurons mis à jour tous les paiements de nos fournisseurs, la trésorerie va fortement diminuer. Quand on prend cette donnée en compte, l'Université des Antilles n'a plus assez pour avancer de l'argent comme elle le faisait dans les années précédentes où il y avait plus de fongibilité, on pouvait prendre dans le fonds de roulement etc. ce qui n'est plus le cas. Il y a une logique de réalité. Si l'argent n'est pas là, on ne peut pas le donner.

**M. le Président Eustase JANKY** – Deux dernières questions.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Je comprends très bien la position du financier mais au niveau comptabilité, il y a effectivement beaucoup de conventions avec des partenaires multiples notamment la CTM et le Conseil Régional de Guadeloupe. Pendant des années – il faut le dire – les remontées de dépenses n'ont pas été faites. On a ouvert des crédits en totalité pendant des années, à la hauteur de la subvention annoncée. Ces crédits ont été plus ou moins dépensés et quand nous demandons de faire les remontées, nous n'obtenons pas les documents. Il arrive souvent que nous ne recevions pas l'argent annoncé puisque nous ne sommes pas capables de faire la remontée. Actuellement, je suis en train de remonter quatre années d'exercice comptable pour constater une fois de plus que toutes les subventions annoncées ne sont pas versées à l'établissement ou le sont partiellement (environ 50% ou 60%) mais que le solde qui a été ouvert dans les composantes n'est pas perçu parce que la composante ne fait pas sa remontée. Nous sommes actuellement en difficulté et quand la CTM pourra enfin se pencher sur le problème, soit elle nous demandera de rembourser à la hauteur de ce qu'elle a versé, si elle a versé plus que ce que nous avons justifié soit elle peut décider que les dépenses qui ont été faites ne sont pas justifiées et qu'elle ne nous versera donc pas le complément de ce que nous attendons. Pour l'instant, il faut être prudent sur les ouvertures de crédits, il faut d'abord nettoyer ces quatre conventions qui traînent avec la CTM et qui représentent beaucoup, beaucoup d'argent.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Concernant la convention pluriannuelle de 1 440 000 euros, l'Université n'est pas une banque puisqu'il avait été prévu en 2015 un versement de 84 000 euros par la CTM, ce qui a été fait. En 2016, 463 000 euros sur présentation de l'état d'avancement des travaux et le solde en 2017. Sur cette convention, il n'y a que 84 000 euros dans les caisses de l'Université. Pour pouvoir finaliser cette convention, il faut forcément que nous puissions réaliser les projets qui ne l'ont pas été. C'est la situation que j'ai trouvée, de nombreux projets d'investissements qui n'ont pas été mis en œuvre, qui ne sont pas réalisés. Nous ne pouvons pas faire les remontées de dépenses pour cette convention, puisque

nous n'avons pas réalisé. C'est bien pour cela que nous demandons l'ouverture avec des projets qui sont bien finalisés, bien pensés et bien vus en concertation par rapport aux besoins que nous avons sur le Pôle. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'ouverture de ces fonds pour nous permettre de réaliser sur cette convention les projets qui sont prêts à démarrer.

Concernant l'apurement, je vous rejoins complètement Madame l'agent comptable, nous avons eu des discussions à ce sujet, nous avons fait des séances de travail avec vous. Il y en a qui se font avec les services de la CTM et l'agence comptable ainsi que les services administratifs et financiers du Pôle. C'est un travail important pour lequel nous sommes dans une dynamique d'apurement et de demandes formalisées au niveau de la CTM pour des conventions qui datent de 2012. Si nous revenons à la convention 2015 de 1.8 million qui a été attribuée et notifiée au Pôle Martinique, nous avons reçu de la CTM environ 1.6 million. Je suis arrivée au moment de la remontée des dépenses que vous appeliez de vos vœux et qui tardait à arriver. Nous avons pu faire remonter environ 1.2 million de dépenses ce qui veut dire que les subventions ne sont pas bien suivies et que les composantes et services demandent des fonds qui leur sont attribués et ne les utilisent pas. C'est également un gros problème que nous avons et que nous devons gérer sur le Pôle. Cependant, nous avons sur cette convention entre 300 et 400 000 euros qui sont dans le fonds de roulement de l'Université.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – C'est vrai que vous avez 400 000 euros qui sont dans les fonds de réserve de l'Université mais vous aviez aussi dans les années antérieures 400 000 et 500 000 qui ne sont pas rentrés.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que là, il faudrait arrêter la discussion pour passer au vote. C'est vrai que l'Université prend des risques – Madame PENCHARD l'a souligné – si nous ouvrons encore des crédits sur la convention de 1.4 million, nous prenons encore des risques supplémentaires. Je suis très dubitatif sur l'ouverture des crédits sur cette convention.

**Mme ???** – Je m'inquiète par rapport à quelque chose. En Martinique, nous avons un très gros problème de parkings, les étudiants ont du mal à gérer chaque jour. Nous sommes en fin d'année donc ça va mais qu'en sera-t-il en septembre sachant que les structures qui sont à côté du SUAPS doivent être détruites pour la construction du nouveau restaurant universitaire ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis tout à fait conscient des problèmes. D'un autre côté, je n'ai pas envie non plus de mettre l'Université en difficulté. Il faudrait discuter pour voir comment gérer ce problème de parking sans mettre l'Université en difficulté. Nous allons passer...

**M. ???** – C'est vrai qu'il nous faut trouver le bon équilibre entre cette notion de risque relatif et les risques qui sont parfois tout aussi immédiats. Parmi les projets que prend en compte cette subvention 2015, il y a notamment le renouvellement de la téléphonie (qui a 14 ans) et de l'auto-com de l'ensemble du Pôle. D'un moment à l'autre, la téléphonie peut s'arrêter. J'en veux pour preuve le pont de visioconférence de l'Université qui a lâché la semaine dernière, il avait 11 ans. En cas de difficulté, il nous faudrait au moins trois ou quatre mois pour pouvoir restaurer un système téléphonique sur le Pôle. J'attire votre attention sur l'équilibre à trouver entre le danger qu'il peut y avoir à ne pas suivre finement l'utilisation de ces crédits mais aussi celui à ne pas faire exécuter des actions fondamentales.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous passons au vote car il ne nous reste pas beaucoup de temps par rapport à l'heure de fermeture du CROUS.

**VOTE sur le budget rectificatif n°1**

**VOTE**



|                            |                           |           |
|----------------------------|---------------------------|-----------|
| Approbation du BR n°1 2017 | Ne prend pas part au vote | 0         |
|                            | Abstention                | 0         |
|                            | Contre                    | 0         |
|                            | Pour                      | <b>28</b> |

**Adopté à l'unanimité.**

*(Suspension de séance)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous poursuivons le Conseil d'Administration. Il y avait un dernier point financier que Madame l'agent comptable avait soulevé. C'est la répartition des fonds FSDIE.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Un point sur le FSDIE, le fonds social. C'est juste un petit pourcentage que le CA doit voter. La proposition du CAC a été de dire que c'est 30% pour l'aide sociale et 70% pour les projets. On vous demande d'acter ce qui a déjà été débattu au CAC.

**M. le Président Eustase JANKY** – Y a-t-il des questions ou remarques ? S'il n'y en a pas, nous allons voter.

**VOTE**



|  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| Approbation de la répartition du FSDIE (30% pour l'aide sociale et 70% pour les projets) | Ne prend pas part au vote | 1         |
|  | Abstention                | 0         |
|  | Contre                    | 0         |
|  | Pour                      | <b>27</b> |

**Adopté à l'unanimité.**

## 15- QUESTIONS DIVERSES.

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Une question de Madame KIMBOO sur le contrôle de légalité. Je pense que nous y avons répondu ce matin. J'ai répondu en disant que le personnel du Rectorat avait déjà travaillé avec nous, il n'y a pas eu de modification sauf ce qui avait été prévu lors du CA.

**Mme Karine KIMBOO** (*BIATSS 972*) – Par rapport au circuit réglementaire concernant la circulaire de 2011 qui est prévue sur le paiement des projets, je voulais savoir s'il y a la possibilité pour les Conseils de Pôle – puisque le FSDIE est validé au niveau des Conseils de Pôle, de la CFVU et du CA – de remonter après pour les paiements des étudiants, si le Conseil pouvait se positionner pour simplifier les circuits de validation pour activer les paiements au niveau des projets des étudiants.

**M. le Président Eustase JANKY** – En principe, ce sont les Vice-présidents CFVU qui gèrent ces fonds. Les étudiants présentent leurs projets au niveau de la vice-présidence.

**Mme Lysiane RINALDO** (*Agent comptable*) – Pour le FSDIE, je pense que si le travail était bien fait en amont, il n'y aurait pas de problème. Dès le mois de septembre, quand il y aura la campagne 2017-2018 par exemple, le Conseil d'Administration votera le principe de la répartition projets et aides sociales et après, vos CAC amènent les projets et ça me suffit. La seule obligation c'est que le Conseil d'Administration vote la répartition. Si vous avez arrêté les projets au niveau des CAC, que vous êtes d'accord et que ces projets sont vus par le CFVU, ce sera payé. J'ai juste besoin du vote de la répartition. C'est juste ce qui est prévu dans les textes de 2011.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est ce que nous venons de faire. La réponse vous convient, Madame KIMBOO ?

Monsieur GERARDIN avait posé la question du règlement intérieur. Je vous rappelle que nos statuts ne sont pas dans les normes et que quelque soit la composante parce que nous sommes passés de l'UAG à l'UA. Il nous faut d'abord mettre les statuts aux normes avant de faire des règlements intérieurs. C'est aussi un chantier auquel nous allons nous atteler. Nous demanderons l'appui des Doyens, des Directeurs de composantes pour mener à bien ces statuts et ces règlements intérieurs.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – C'était l'objet de ma question. Nous avons eu des illustrations ce matin, c'est passé dans des instances mais pas dans d'autres. Il faudrait mettre de telle manière qu'il y ait des fiches de circuit types pour se coordonner et ne pas manquer des éléments importants.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons bien compris : CTS, Conseil de Pôle, CT... nous écrivons le circuit. Quand les statuts arriveront au Conseil d'Administration, il n'y aura pas de problème. Il ne faut pas qu'il y en ait. Je demanderai également aux deux V/P Pôles de travailler de concert pour faire en sorte qu'il y ait des statuts et des règlements intérieurs au niveau des Pôles. Le problème est le même pour nous au niveau du Conseil d'Administration.

Nous passons au point suivant : le renouvellement des contractuels. Demain matin, à partir de 9h00 il y aura une CCP ANT, nous discuterons de ces contrats pour savoir lesquels seront reconduits. Il y aura une discussion au niveau de cette instance, je ne peux pas prendre de décisions à la place de l'instance qui se réunira demain.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je me permets d'intervenir parce que j'avais demandé que cette question soit soumise à tout le monde. Nous sommes dans l'attente tout en nous disant que nous sommes déjà au mois de mai et que les collègues seront payés jusqu'à fin juillet. Nous sommes conscients qu'ils n'ont pas un salaire énorme, ce sont des personnes très investies, nous nous inquiétons. Je sais que la Faculté des Lettres et Sciences Humaines avait dit que si aucun moyen n'était trouvé, est-ce qu'il ne serait pas possible de prendre sur la masse salariale qui n'a pas été utilisée pour d'autres catégories. Il y a en effet beaucoup de gens qui n'avaient pas été recrutés en cours de route. Les collègues sont dans l'attente...



**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez bien entendu ce matin ? Quand on embauche un contractuel, ce n'est pas du définitif autrement on embaucherait quelqu'un. Un contractuel c'est quelqu'un qui sait qu'il peut à tout moment ne pas être renouvelé. Quand vous embauchez un contractuel, il faut que cette mention figure dans...

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – ce n'est pas pour être renouvelé. Je suis d'accord pour reconnaître que les choses peuvent changer mais jusqu'ici ces personnes, lorsqu'elles étaient recrutées, elles étaient payées jusqu'au mois d'août. Il se trouve qu'on leur a annoncé qu'elles ne seraient payées que jusqu'au mois de mars. Heureusement qu'un autre document est arrivé et qu'elles pourront être payées jusqu'au mois de juillet. Je ne sais pas comment on aurait pu faire entretemps puisqu'elles s'occupent du nettoyage, si ce n'est pas nettoyé il y aura un droit de retrait des collègues, il n'y aura personne qui viendra. Ce que je veux dire c'est que, certes il y avait une habitude qui faisait que ces personnes étaient payées jusqu'au mois d'août donc ça a créé une très forte attente.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous arrêtons avec les habitudes pour fonctionner de façon sereine avec des process. Il faut arrêter les habitudes sinon nous allons renouveler tout le monde et les céder tous au bout de six ans. Demain matin, il y aura une CCP ANT – c'est une instance réglementaire – il y aura une discussion et nous déciderons après.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie parce que nos collègues sont des êtres humains.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (*V/P Pôle 972*) – Effectivement, nos collègues sont des êtres humains. Par rapport à cette problématique, je comprends très bien que l'on puisse modifier ou faire évoluer les process. Par contre, je pense qu'il y a un minimum d'informations à apporter aux personnes et de préparation à leur donner pour leur permettre de s'organiser. Il y a une certaine brutalité par rapport à la décision qui a été prise et qui m'amène à recevoir très souvent des personnels qui sont désorientés par cette mesure. D'autre part, nous avons eu un CTS le 25 avril, il y a eu une demande de Madame la DRH, demande du Président aux membres du CTS pour proposer des critères à prendre en compte lors des demandes de renouvellement des CDD ou lors des demandes de CDI en vue de les soumettre d'une part au prochain CT et à la prochaine CCP ANT. Cette demande a été formulée auprès des membres du CTS qui se sont exprimés. A l'unanimité, il en ressort que compte tenu que :

- le travail ne relève pas des compétences du CTS qui n'émet que des avis de l'administration et des représentants élus des personnels au niveau de l'Université des Antilles, CT et CCP ANT,
  - cette demande qui leur est faite nécessite un travail approfondi qui ne peut être fait dans l'urgence,
  - le CTS ne dispose pas de l'information sur la procédure mise en place ainsi que des documents de travail.
- En conséquence, il refuse de se prononcer sur ce point en l'état.

Toutefois, les membres du CTS restent favorables à une dynamique de groupes de travail à condition que la finalité ainsi que les objectifs de ce groupe de travail soient clairement définis avec un échéancier. Après en avoir délibéré, les membres du Comité Technique Spécial du Pôle Martinique refusent de se prononcer et attendent les propositions de l'administration.

Je voulais porter à votre connaissance cet extrait de délibération du relevé de décisions du CTS du 25 avril 2017.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous prenons note. D'autres interventions – sur cette question diverse ? Nous en parlerons demain au CCP ANT puis verrons comment faire ? Je ne peux pas prendre de décisions à la place d'une instance réglementaire.

Question suivante posée par Mme Cécile BERTIN-ELISABETH : le recrutement d'un Professeur en Sciences de l'Education. Pouvez-vous me donner plus d'informations ?

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – J’espérais que vous pourriez nous en donner plus. J’explique un peu pour l’ensemble des collègues. Nous avons un Département qui s’appelle « Sciences de l’Education et Sciences de l’Information et de la Communication » qui comprend deux filières et qui se retrouve en ce moment sans aucun PR ni HDR d’ailleurs. Il se trouve que pour ce qui est du PR de SEC (Sciences de l’Education) ça fera presque un an que ce poste est en attente. La commission s’est réunie pour le recrutement mais compte tenu de ce qui se passait dans l’Etablissement, il n’y avait pas eu de CA restreint pour la validation. Ce CA s’est tenu en mars et a validé. Depuis, nous n’avons pas de nouvelles. C’est un Département qui connaît des difficultés, donc les inquiétudes sont d’autant plus fortes. Je souhaiterais savoir si vous avez d’autres nouvelles ? Pourquoi nous n’en savons pas plus pour ce Professeur.

**Mme Laura-Line CASSIN** (*Directrice de Cabinet du Président*) – Cette personne est informée pour avoir eu des échanges avec le Ministère. Ce dossier a été présenté au niveau de l’instance polaire en octobre, il y a eu un avis favorable sauf qu’il n’y a pas eu de présentation en CA restreint. Nous l’avons présenté cette année avec la nouvelle mandature au mois de mars 2017, nous avons fait tout le nécessaire pour que ce Monsieur puisse être recruté au 1<sup>er</sup> avril. Il s’avère qu’au moment où l’agent recruté devait dire s’il acceptait le poste, il ne pouvait pas le faire parce que le Ministère avait retiré le poste au niveau national au motif qu’un poste est ouvert en année civile de janvier à décembre. Lorsqu’il y a une campagne, le poste est budgétairement ouvert jusqu’au 31 décembre. Etant donné qu’il n’y a pas eu d’avis d’instance après le passage en Conseil en octobre 2016, il y a eu fermeture car l’établissement n’a pas demandé au 31 décembre la prolongation de ce poste. Monsieur le Président a bien sûr envoyé un courrier en urgence pour demander la réouverture à titre tout à fait exceptionnel. Nous avons eu un 1<sup>er</sup> avis défavorable, nous sommes passés à l’étage supérieur pour faire la demande. Nous avons reçu un courrier du Ministère qui dit qu’à titre tout à fait exceptionnel, ils ouvriront ce poste pour recruter cette personne au 1<sup>er</sup> juin. L’intéressé est au courant puisqu’il a saisi le Ministère, il a été destinataire des mails que nous avons reçus.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Si le collègue est informé, c’est tant mieux. En tout cas, la Faculté et surtout le Département qui l’attend désespérément n’est pas au courant. Il y a même des collègues qui pensent que ce serait la Faculté qui bloquerait, raison pour laquelle il est important d’avoir les informations. Je vous remercie.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pas de question sur ce point ?

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH a demandé la lettre de cadrage pour la soutenabilité. Elle vous sera envoyée la semaine prochaine.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Pour la lettre de cadrage, il est évident que je ne parle pas pour moi mais au nom de tous les collègues qui s’inquiètent fortement, voyant passer les semaines. Il y a une forte attente non seulement sur la date mais ils espèrent aussi, étant donné que lorsque nous avons travaillé l’année précédente, le mot « soutenabilité » n’avait pas été très bien défini. Ils espèrent également que ces documents permettront de mieux comprendre ce qui est attendu du point de vue de la soutenabilité et de l’innovation, chacun pouvant avoir une interprétation qui n’est pas tout à fait la même, pour être sûrs que dans les délais qui seront très courts, nous puissions faire le meilleur travail.

**M. le Président Eustase JANKY** – Curieusement les gens sont toujours très, très inquiets quelque soit le point. Je ne sais pas comment vous fonctionnez dans cette peur, j’ai du mal à comprendre.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Les collègues sont inquiets pour l’accréditation parce qu’ils ont déjà travaillé depuis deux ans et demi et que ça a été repoussé. Ils voient passer les mois et ils savent qu’il faudra remettre quelque chose. Si je demande à aborder

des points c'est qu'il y a une certaine inquiétude. Si tout allait très bien les collègues ne demanderaient pas à mettre des points en questions diverses.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous y travaillons, vous recevrez la lettre de cadrage. J'insiste pour dire que la soutenabilité n'est plus ce que l'on faisait avant. Auparavant, on faisait de l'habilitation et maintenant on fait de l'accréditation qui a remplacé tout le reste. Cette accréditation repose sur deux éléments précis : la soutenabilité académique et la soutenabilité financière. Vous ne pouvez donc pas mettre en place une Licence ou un Master si vous n'avez pas les enseignants à côté ou alors il vous faut savoir où vous les prenez.

Concernant les ESPE, il y a des enseignants qui viennent de l'Université, qui sont à l'ESPE ou ailleurs mais en fait, le Pôle Guadeloupe avait bien mentionné les enseignants qui seront en face de chaque Master, de chaque Licence. En face des ces Masters et Licences, il y a la soutenabilité financière. Les Vice-présidents de la Formation et Vie Universitaire vous expliqueront la soutenabilité financière.

La soutenabilité académique ne pose pas de problème. La soutenabilité financière est un peu plus difficile à calculer, nous reviendrons vers vous pour vous expliquer. Vous aurez ces informations assez rapidement.

Il me semble qu'il reste un dernier point soulevé par Madame Bertin qui concerne le poste PR d'espagnol. C'est un poste qui sera discuté dans très peu de temps en Conseil restreint, juste après le Conseil plénier.

Madame FRANCOIS-HAUGRIN a posé la question du budget des BAIP.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Je souhaiterais dire deux mots sur ce problème de poste de PR.

**M. le Président Eustase JANKY** – En sachant que c'est un Pôle qui est spécifique, c'est un Conseil restreint.

**Mme Cécile BERTIN-ELISABETH** (*Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*) – Ce sera en Conseil restreint mais pour comprendre ce qui est en train de se passer. Pour trouver une solution face à un problème, il y a un Département d'espagnol qui a fait un courrier, il y a un Conseil de Faculté qui a fait une motion parce que pour trouver une solution on est en train d'asphyxier le Département d'espagnol qui ne pourra pas répondre. On a parlé du problème des heures complémentaires, c'est pour expliquer qu'il y a cette difficulté qui est en train de se mettre en place.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons un Conseil restreint tout à l'heure, nous ouvrirons la discussion. Madame FRANCOIS-HAUGRIN a posé la question du budget BAIP Pôle Martinique, je vais donner la parole à Madame la Directrice de la DOSIP pour le budget BAIP pour la Martinique.

**Mme ???** – Les deux BAIP Guadeloupe et Martinique étaient auparavant rattachés à la DOSIP. Il y a eu au fur et à mesure un processus pour qu'ils deviennent polaires mais le BAIP n'a jamais eu de ligne budgétaire à la DOSIP. A notre niveau le budget BAIP n'existe pas. Ils ont fonctionné avec les recettes du PEPITE Antilles Guyane. C'est vrai que ce n'était pas suffisant pour ce qu'ils organisaient donc c'était sur les fonds de la DOSIP que nous leur reversions une partie de notre budget.

**M. Frédéric GERARDIN** (*BIATSS 971*) – En complément, il faut dire que nous sommes dans une situation de fait où il y a eu une séparation du BAIP sur le Pôle Martinique – pas encore sur le Pôle Guadeloupe – la procédure institutionnelle de rédaction statutaire, d'évolution des statuts n'a pas pu se faire car il y avait d'autres priorités au cours du dernier semestre de l'année 2016. Il nous faut régler cela assez vite et que nous échangions sur la situation lors du dialogue de gestion, y compris avec le V/P Pôle afin de trouver une solution rapide pour la rentrée. S'il y a une suggestion que l'on pourrait faire, ce serait d'envisager – je la soumetts aux administrateurs et au Président – ce qui a pu exister à un moment donné, c'est le droit universitaire de 2 ou 3 euros par étudiant qui permet d'assurer le fonctionnement du BAIP sur chacun des Pôles. Ensuite, le DOSIP et moi restons à la disposition pour faire évoluer rapidement les choses sur le plan statutaire que ce soit en

intégrant les BAIP en tant que service intégré au Pôle pour que soient rédigés des statuts BAIP. Ce n'est pas à moi de décider mais je peux faire des propositions pour la rédaction de ce genre de choses.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Pour l'année 2017, dans le cadre du budget de la DOSIP, il n'y a donc aucun crédit qui peut être attribué au BAIP ? Il fonctionne donc avec zéro crédit ?

**Mme ???** – Il y a le PEPITE mais qui est Antilles Guyane c'est-à-dire que la Guyane a une partie de cette ligne budgétaire mais ils utilisent le BAIP pour quelque chose de spécifique.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN** (V/P Pôle 972) – Mais c'est également un montant très faible, cela signifie que le BAIP n'a aucun budget pour fonctionner.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il n'y a pas de budget aujourd'hui, maintenant il faut ouvrir une discussion.

**Mme ???** – Nous pouvons peut-être en discuter lors du dialogue budgétaire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Par exemple. Nous en discuterons lors du dialogue budgétaire. Monsieur GERARDIN a fait des propositions, nous prendrons tout cela en considération pour essayer de faire quelque chose.

**M. Frédéric GERARDIN** (BIATSS 971) – Je pense qu'il faut que nous avançons ainsi sinon nous n'allons pas nous en sortir. Il nous faut clarifier les choses assez vite. Je rappelle que l'aide à l'insertion professionnelle fait partie des missions fondamentales des Universités et qu'il nous faut trouver une solution adaptée à la loi et à nos statuts particuliers.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Madame NELLA avait posé la question de l'articulation Présidence et Pôles. C'est une question dont nous avons débattu avec Madame FRANCOIS-HAUGRIN. Vous avez bien compris tout le travail que nous avons brassé depuis mon arrivée, il y a trois mois. Nous avons beaucoup de retard, nous avons hérité d'un établissement qui avait de grosses difficultés pour arriver à obtenir quelques process, quelques axes un peu plus visibles. Cela m'a demandé beaucoup de travail, j'ai fait ce travail aussi bien sur le plan local que sur le plan national parce qu'il y avait des liens à établir avec les Ministères.

Au fur et à mesure que nous évoluons, les choses se clarifient et j'ai un peu plus de temps. J'ai dit ce matin à Madame la Vice-présidente du Pôle Martinique que je suis maintenant un peu plus à l'aise pour ouvrir la discussion avec les deux V/P Pôles pour pouvoir avancer en lien et discuter des problèmes de l'Université. Jusqu'ici, les liens que nous avons sont des liens de personne à personne, nous n'avons pas pu travailler ensemble tous les trois mais cela ne devrait pas tarder à venir. Je m'engage à mettre en place ces réunions pour discuter de l'avenir et du fonctionnement de l'Université.

Je pense avoir répondu à votre question.

**Mme Aurélie NELLA** (CTM 972) – Je ne peux que saluer la volonté que vous manifestez, tant il est important qu'il y ait des relations apaisées et renforcées à la fois entre le Pôle Martinique et le Pôle Guadeloupe mais aussi avec le Président de l'établissement qui est un établissement unique reposant sur deux Pôles autonomes. C'est bien là la question de l'unicité de l'établissement et ce qu'implique cette autonomie en termes de relations réciproques pour les décisions qui concernent chacun des Pôles. J'ai soulevé ce point en question diverse parce que l'ensemble du Conseil de Pôle avait acté cette proposition à l'unanimité, au vu des derniers échanges de mail entre la V/P Pôle et vous et qui ont pu mettre en lumière un certain nombre d'incompréhensions et de tensions que nous ne voudrions pas voir se renouveler.

**M. ???** – Je voudrais juste confirmer cette unanimité du Conseil de Pôle. J’avais personnellement suggéré – je vous demande de bien vouloir y songer et réfléchir – que vous participiez de temps en temps à nos Conseils de Pôle, ici en Martinique ce qui aurait pour nous un grand intérêt parce que les discussions trouveraient tout de suite une partie des réponses.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je veux bien venir en Martinique mais participer à un Conseil de Pôle... si la Vice-présidente me demande de venir pour un problème particulier, je viendrai mais je n’assisterai pas systématiquement à un Conseil de Pôle. Je pense que Madame FRANCOIS-HAUGRIN ne verrait pas cela d’un bon œil.

**Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle 972)** – J’ai eu la chance de rencontrer Monsieur le Président ce matin, après lui avoir maintes et maintes fois demandé de mettre en place le dialogue qui est statutaire entre les Vice-présidents de Pôle et le Président de l’Université. Effectivement, nous avons une Université des Antilles à construire, une Université unique dotée de deux Pôles autonomes, tel que demandé et voté par les élus qu’ils soient à l’extérieur ou à l’intérieur de l’Université. Le Conseil de Pôle et moi-même considérons que bâtir l’Université des Antilles, c’est d’abord mettre en place le dialogue entre les Vice-présidents des deux Pôles et le Président de l’Université. Or, depuis le début de ma mandature j’ai sollicité ce dialogue qui ne se fait pas. Vous m’avez effectivement expliqué que vous étiez très occupé, que vous aviez beaucoup d’urgences à régler. Je vous ai dit très clairement qu’au-delà des urgences, je considère que la priorité est de mettre en place ce dialogue qui permettra de pouvoir travailler dans la sérénité, qui nous permettra de bâtir les projets pour les deux Pôles afin qu’ils soient en cohérence.

Je voudrais également rajouter un certain nombre d’éléments qui m’interpellent par rapport aux statuts que nous avons votés. Je trouve particulièrement désagréable d’apprendre par le biais de votre point d’étape que le dialogue budgétaire s’initiait au niveau des Composantes du Pôle Martinique. Je n’ai pas été informée, je n’ai pas été consultée et je suis conviée à ce dialogue budgétaire pour le Pôle Martinique alors même que ce dialogue se met en place au niveau des Pôles, entre la Vice-présidence de Pôles et les composantes. Le Conseil d’Administration définit les montants globaux, à charge pour chaque Pôle de mener son dialogue budgétaire. C’est une information que je trouve importante à soumettre dans le cadre d’un dialogue avec les Vice-présidents de Pôle.

D’autre part, je ne trouve pas normal – c’est ce qui a amené le débat lors du Conseil de Pôle du 28 avril dernier – d’apprendre à ce Conseil de Pôle qu’un nouvel administrateur était nommé sur le Pôle Martinique alors qu’aucune information n’était donnée. Je ne mets pas en question votre autorité sur le fait de nommer des administrateurs mais ce sont des personnels et des services qui sont sur le Pôle, je pense que si nous avions pu mener ce dialogue avec les V/P Pôle depuis le début de ma mandature et de celle du V/P Pôle de la Guadeloupe, nous ne serions pas arrivés à cette situation qui fait que nous apprenons – en tout cas moi – les décisions qui ont été prises pour le Pôle Martinique en même temps que toute la communauté universitaire. Ce n’est pas, à mon sens, une façon de démarrer une relation de travail sur de bonnes bases.

D’autre part, vous m’expliquez que vous n’avez pas le temps, que vous avez beaucoup de choses à gérer, mais vous trouvez tout de même le temps de mettre en place et de mener une réunion de cohésion entre les V/P et la présidence et que les seuls V/P qui ne sont pas conviés, sont les V/P de Pôle.

Voilà quelques exemples qui montrent que nous arrivons à une situation qui n’est pas très sereine. Je souhaite vraiment que ce soit pris en compte et que nous puissions – comme je l’ai demandé dès le début de ma mandature, que ce soit verbalement ou par différentes relances par mail – avoir ce dialogue entre les Vice-présidents de Pôle et le Président de l’Université. Vous avez considéré que ce n’était pas une priorité et que ce n’est que maintenant que ça devient nécessaire, je trouve cela vraiment dommageable.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vous ai bien entendu Madame FRANCOIS-HAUGRIN, nous allons avancer. Nous passons au point soulevé par Monsieur LARROUY au sujet des ordinateurs.

**M. Ruddy CALIF** (V/P Pôle 971) – Le matériel informatique qui pose des problèmes d’obsolescence doit être renouvelé. Dans le cadre de la CPO, c’est un projet qui a été acté en octobre 2015. A ma prise de fonction à la Vice-présidence du Pôle, ce dossier était à l’arrêt depuis septembre 2016. C’est une procédure d’appel d’offres, le dossier a été constitué, pour une raison inconnue il est à l’arrêt. J’ai donc provoqué une réunion avec les différents protagonistes porteurs de projet CPO, deux options se sont dessinées : soit on commande ce matériel informatique dans le marché courant, soit on lance une nouvelle procédure d’appel d’offres. A l’issue de cette réunion, j’ai contacté le service juridique pour savoir quelle solution envisager compte tenu de l’urgence. Ce service m’a indiqué que compte tenu du montant (plus de 600 000 euros) il fallait relancer une nouvelle procédure d’appel d’offres. Nous en sommes là aujourd’hui.

Dernier élément d’information : j’ai contacté le Directeur Général des Services Adjoint pour me mettre à disposition un personnel pour lancer cette nouvelle procédure. Le DGSA semble me dire qu’il y a un problème qui se pose. Je reste dans l’attente de cet élément de clarification car on aurait prévu un marché informatique de l’Université des Antilles. Il y aurait un problème au niveau de ces deux marchés. J’entends bien mais il est important pour moi... je m’engage et je le dis aujourd’hui, il y a urgence tant au niveau des conditions de travail des étudiants qu’au niveau des conditions de travail du personnel enseignant. Je m’engage à faire en sorte que ce dossier soit réglé en juillet.

**M. le Président Eustase JANKY** – C’est un point polaire que vous devrez régler assez rapidement pour permettre aux étudiants et aux enseignants de travailler correctement. Nous arrivons à la fin de ce Conseil d’Administration, je suis obligé d’y mettre fin car il y a des gens qui prennent l’avion et qui doivent partir maintenant.

Il me revient de vous remercier et de vous dire que j’ai apprécié la tenue de ce Conseil qui s’est passé dans de bonnes conditions, de façon sereine et prometteuse.

*(Fin de la séance .)*